

# 4

## RAPPORT sur le gouvernement d'entreprise

<b>4.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>50</b>	<b>4.4. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>83</b>
4.1.1. Composition du Conseil d'administration	50	4.4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux	83
4.1.2. Censeurs	52	4.4.2. Informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société	86
4.1.3. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	52	<b>4.5. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>97</b>
4.1.4. Administrateurs indépendants	52	<b>4.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ</b>	<b>100</b>
4.1.5. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2021	54	<b>4.7. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE</b>	<b>102</b>
4.1.6. Conditions de préparation et d'organisation du Conseil	78	<b>4.8. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</b>	<b>102</b>
4.1.7. Comités	80	<b>4.9. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>103</b>
4.1.8. Déontologie	81	4.9.1. Autres informations concernant les membres des organes de direction et d'administration	103
4.1.9. Adoption du code de déontologie des SIIC – Charte éthique interne	81	4.9.2. Opérations avec les apparentés	104
<b>4.2. DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>82</b>		
<b>4.3. CONVENTIONS COURANTES ET CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES</b>	<b>82</b>		
4.3.1. Conventions courantes	82		
4.3.2. Conventions liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société	82		
4.3.3. Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une société contrôlée	83		

## 4.1. Conseil d'administration

### 4.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Société de la Tour Eiffel est composé de seize membres dont quatorze administrateurs. La durée statutaire d'un mandat d'administrateur est de trois ans.

Le Conseil d'administration veille à ce que sa composition intègre une diversité de compétences.

Monsieur Didier Ridoret a été nommé Président du Conseil le 29 avril 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le même jour, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024. Monsieur Didier Ridoret a démissionné de ses

fonctions de Président du Conseil, tout en conservant ses fonctions d'administrateur, lors de la réunion du Conseil en date du 17 février 2022. Au cours de cette réunion, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Patrick Bernasconi en qualité de Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur fonction.

Au cours de l'exercice 2021, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil :

Administrateur/Censeur	Mouvement	Décisions
SMAvie BTP	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Patrick Bernasconi	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Jacques Chanut	Ratification de sa cooptation	Ratification de sa cooptation par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 à la suite de la démission de Hubert Rodarie
Jacques Chanut	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Didier Ridoret	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Didier Ridoret	Renouvellement au poste de Président du Conseil d'administration	Nomination par le Conseil d'administration du 29 avril 2021 réuni post-Assemblée, pour une durée de trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
MM Puccini	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
AG Real Estate	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Suravenir	Renouvellement administrateur	Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023

À la suite de ces changements, la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021 était la suivante :

Nom, prénom, fonctions	Administrateur indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice
<b>Ridoret Didier</b> Président	Non	2014	2023
<b>AG Real Estate, représentée par Serge Fautré</b> Administrateur	Oui	2015	2023
<b>Bernasconi Patrick</b> Administrateur	Non	2018	2023
<b>Chanut Jacques</b> Administrateur	Non	2020	2023
<b>De Cazenove Bibiane</b> Administratrice	Oui	2016	2021
<b>Imperio Assurances et Capitalisation représentée par Marie George Dubost</b> Administrateur	Non	2020	2022
<b>La Mutuelle Générale, représentée par Patrick Sagon</b> Administrateur	Oui	2019	2021
<b>MM Puccini, représentée par Jean-Yves Mary</b> Administrateur	Oui	2015	2023
<b>SMA SA, représentée par Claire Marcihacy</b> Administrateur	Non	2018	2021
<b>SMABTP, représentée par Pierre Esparbes</b> Administrateur	Non	2014	2021
<b>SMAvie BTP, représentée par Agnès Auberty</b> Administrateur	Non	2014	2023
<b>Sonnier Christine</b> Administrateur	Oui	2020	2022
<b>Suravenir, représentée par Thomas Guyot</b> Administrateur	Oui	2015	2023
<b>Wiedmer Brouder Marie</b> Administratrice	Oui	2014	2022
<b>Desurmont Philippe</b> Censeur	Non	2020	2022
<b>Hecquard Maxence</b> Censeur	Non	2019	2021

L'expérience et l'expertise apportées par les membres du Conseil sont décrites au paragraphe 4.1.5 ci-après.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale annuelle le renouvellement des mandats des administrateurs (a) et censeurs (c) suivants :

- Bibiane de Cazenove (a) ;
- La Mutuelle Générale (a) ;

- SMA SA (a) ;
- SMABTP (a) ;
- Maxence Hecquard (c).

Ces propositions de renouvellement tiennent compte des dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce quant à la représentation équilibrée de chaque sexe au sein du Conseil d'administration.

### 4.1.2. CENSEURS

Conformément aux dispositions statutaires, les Censeurs sont nommés, pour une durée de trois ans renouvelables, par l'Assemblée Générale ordinaire.

Les Censeurs assistent aux délibérations du Conseil d'administration, auquel ils sont convoqués, et peuvent y présenter leurs observations. Ils n'ont pas de voix délibérative.

Le mandat de censeur d'Alain Chaussard a pris fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### *Maxence Hecquard*

Monsieur Maxence Hecquard a été nommé censeur par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2019 pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le Conseil d'administration a décidé de proposer le renouvellement

du mandat de censeur de Monsieur Maxence Hecquard lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Il apporte au Conseil d'administration, en sa qualité de censeur, ses compétences et expertise en matière financière. Il perçoit, au titre de ses fonctions de censeur, une fraction de la rémunération allouée aux administrateurs, conformément à l'article 12 bis des statuts.

#### *Philippe Desurmont*

Monsieur Philippe Desurmont a été nommé censeur par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2020 pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il apporte au Conseil ses compétences en matière d'investissement. Il perçoit, au titre de ses fonctions de censeur, une fraction de la rémunération allouée aux administrateurs, conformément à l'article 12 bis des statuts.

### 4.1.3. APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur un total de quatorze administrateurs, le Conseil comprenait au 31 décembre 2021 six femmes : Mesdames Agnès Auberty, représentant permanent de la société SMAvie BTP, Marie George Dubost, Bibiane de Cazenove, Christine Sonnier, Claire Marcilhacy, représentant permanent de SMA SA, et Marie Wiedmer-Brouder. Cette composition est en conformité avec la réglementation applicable à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil.

Les candidatures des administrateurs au renouvellement de leur mandat ou à la nomination ont été revues par le Comité de Nomination et des rémunérations et par le Conseil d'administration qui se

sont systématiquement attachés à conserver un équilibre dans la composition du Conseil d'administration en termes de diversité. Ces nominations et renouvellements permettent de conserver un taux de représentation de femmes au Conseil d'administration supérieur à 40 %, de disposer d'expériences fortes, variées et complémentaires et de porter le taux d'administrateurs indépendants à plus de 50 % (au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext).

Par ailleurs au sein du Comex qui regroupe les membres du Comité de direction, la proportion hommes/femmes est assurée à 60 % en faveur des femmes.

### 4.1.4. ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

L'indépendance des administrateurs est examinée annuellement, et pour la dernière fois par le Conseil d'administration du 9 mars 2022.

La qualification d'administrateur indépendant est appréciée au regard des recommandations du Code Middenext auquel la Société se réfère et qui figurent dans le tableau ci-dessous :

	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise	Administrateur indépendant
AG Real Estate						Oui
Bernasconi Patrick						Non
De Cazenove Bibiane						Oui
Chanut Jacques						Non
Imperio Assurances et Capitalisation						Non
La Mutuelle Générale						Oui
MM Puccini						Oui
Ridoret Didier						Non
SMA SA						Non
SMABTP						Non
SMAvie BTP						Non
Sonnier Christine						Oui
Suravenir						Oui
Wiedmer Brouder Marie						Oui

Sept administrateurs sont indépendants : AG Real Estate, Bibiane de Cazenove, La Mutuelle Générale, MM Puccini, Christine Sonnier, Suravenir et Marie Wiedmer-Brouder, soit un nombre d'administrateurs indépendants conforme au code de gouvernement d'entreprise Middenext qui recommande au titre de sa recommandation n° 3 que le Conseil soit composé d'au moins deux membres indépendants.

**4.1.5. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2021**


**DIDIER RIDORET**  
*Administrateur et Président*

**Né le :** 18 septembre 1951 à La Rochelle (17), nationalité française

**Adresse :** 30, avenue Jean Guiton, 17000 La Rochelle

**Dates de nomination :**

**En tant qu'administrateur :** Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 24 mai 2018, renouvelé par l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2021

**En tant que Président :** Nomination par le Conseil d'administration du 29 avril 2021

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

**Démission :** Le Conseil d'administration du 17 février 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Didier Ridoret de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, ce dernier demeurant néanmoins administrateur de la Société

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Membre du Comité d'audit jusqu'au 27 mai 2020
- Membre du Comité d'investissement depuis le 27 mai 2020

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP : administrateur
- SMAVIE BTP – société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances : administrateur
- Atlantic Location Accession : administrateur
- CESE : CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, personnalité associée
- BANQUE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – BTP BANQUE : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, membre du Conseil de surveillance
- Châteaux DES DEUX RIVES – SAS, représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, administrateur
- MEDEF : Membre du Comité statutaire
- DIFRAHEL SAS, Président

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- ATLANTEC (Parc pilote bas carbone) – Président de l'association
- France MENUISIERS SARL, co-gérant
- MENUISERIES NIORTAISES SARL, co-gérant
- RIDORET DISTRIBUTION SARL, co-gérant
- ROCHE PVC SARL, co-gérant
- PONT DE LA REINE SCI, co-gérant
- RIDORET MENUISERIE SA, Directeur Général Délégué
- SAG SAS, Directeur Général

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0**

► **Régularisation faite : 10 actions**

**BIOGRAPHIE :**

Didier Ridoret était le Président de SMABTP depuis septembre 2014, son mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Diplômé en maîtrise de gestion de Panthéon-Sorbonne, il a exercé de nombreuses actions syndicales et des mandats notamment à la Banque de France, au Medef, au Conseil national de la sous-traitance du bâtiment et à la Fédération Française du Bâtiment dont il a occupé la présidence de 2008 à 2014.

Le Conseil d'administration du 17 février 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Didier Ridoret de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, ce dernier demeurant néanmoins administrateur de la Société. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.





## CHRISTEL ZORDAN

Directrice Générale

**Née le :** 4 août 1978 à Trappes (78), nationalité française

**Adresse :** 54, rue Ferdinand Chartier, 92210 Saint-Cloud

**Date de nomination :**

Nomination le 2 novembre 2021

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- Néant

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Directrice Générale France de Nuveen Real Estate (mai 2017-octobre 2021)
- Directrice des Investissements, Altarea Cogedim Immobilier d'Entreprise (septembre 2014-mai 2017)

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 0**

### BIOGRAPHIE :

Christel Zordan a débuté sa carrière en 2001 chez PwC Corporate Finance. En 2006, elle a rejoint les équipes d'Investissements de GE Real Estate France, puis en 2010, celles de Bouwfonds REIM.

En 2011, Christel devient Directrice des Investissements et des Financements de la Compagnie de Phalsbourg avant d'élargir ses fonctions à la Direction financière du Groupe.

En 2014, elle participe à la montée en puissance du fonds bureaux Altafund en tant que Directrice des Investissements, ainsi qu'à différentes opérations de bureaux pour le compte du Groupe Altarea Cogedim.

Elle prend la Direction Générale de Nuveen Real Estate pour la France en 2017 et permet à la plateforme française de l'Asset Manager américain de doubler son patrimoine sous gestion.

Diplômée d'HEC (spéc. Entrepreneurs), Christel est par ailleurs membre de différents réseaux professionnels tels que le Cercle des Femmes de l'Immobilier, le Cercle 30 ou Urban Land Institute.

Christel Zordan a été nommée Directrice Générale de la Société le 2 novembre 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.



**THOMAS GEORGEON**  
*Directeur Général*

**Né le :** 24 juin 1975 à Montreuil (93), nationalité française

**Adresse :** 35, rue des Célestins, 78000 Versailles

**Date de nomination :**

**Nomination le 28 septembre 2018**

**Année d'échéance du mandat :** 2021 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Directeur de Business Unit – Bouygues Bâtiment Île-de-France – Rénovation Privée

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**3 198**

**BIOGRAPHIE :**

Thomas Georgeon a été nommé Directeur Général de la Société de la Tour Eiffel le 28 septembre 2018.

Diplômé de l'École Centrale Paris, il a effectué son parcours professionnel dans le groupe Bouygues.

Responsable de programmes chez Sodearif (actuel Linkcity) pendant 4 ans, puis responsable des appels d'offres de nombreux Partenariats Publics Privés (PPP), il a ensuite été en charge d'une business unit chez Bouygues Bâtiment IdF Rénovation Privée, spécialisée dans la rénovation d'immeuble de bureaux.

Le mandat de Thomas Georgeon a pris fin avec l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.



**BRUNO MEYER**  
*Directeur Général Délégué*

**Né le :** 26 août 1959 à Neuilly-sur-Seine (92), nationalité française

**Adresse :** 32, rue des Renaudes, 75017 Paris

**Date de nomination :**

**Nomination le 28 septembre 2018 - renouvelé le 2 novembre 2021**

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Président de TEAM Conseil

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Directeur Général Adjoint de la Société de la Tour Eiffel (jusqu'au 28 septembre 2018)
- Directeur Général Adjoint de SILIC jusqu'en 2014

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**11 008**

**BIOGRAPHIE :**

Bruno Meyer est devenu Directeur Général Adjoint en octobre 2014 et a été nommé Directeur Général Délégué le 28 septembre 2018.

Il a débuté sa carrière en 1984 à la Direction Financière du Commissariat à l'Énergie Atomique. Il a ensuite rejoint l'Inspection Générale de l'Européenne de Banque puis celle du CIC Paris où il crée le département de l'audit comptable et fiscal.

En 1992 il entre à l'UIS, établissement de crédit coté, spécialisé dans le financement d'immobilier d'entreprise comme Directeur Comptable. Il y occupera successivement plusieurs fonctions dont celle de Directeur Central. Après le rachat de l'UIS en 1998 par le groupe américain General Electric, Bruno Meyer devient Directeur Financier de GE Real Estate France, puis de 2000 à 2004, responsable du contrôle de gestion de GE Real Estate Europe.

Début 2005, comme Directeur Administratif et Financier, il participe à la création et à l'introduction en Bourse de CBoTerritoria, société foncière cotée implantée sur l'île de la Réunion.

De 2008 à 2010 il est Directeur Financier d'Eurosic.

Avant de rejoindre la Société de la Tour Eiffel, Bruno Meyer était depuis 2010 Directeur Général Adjoint de Silic.

Bruno Meyer a été nommé Directeur Général Délégué de la Société le 28 septembre 2018. Son mandat a été renouvelé le 2 novembre 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.



**PATRICK BERNASCONI****Administrateur**

**Né le :** 16 juillet 1955 à Domjean (50), nationalité française

**Adresse :** 16, rue Théodore de Banville, 75017 Paris

**Date de nomination :**

**Cooptation le 20 juillet 2018 ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2018, renouvelé par l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2021**

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Président du Comité de nomination et des rémunérations

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM (groupe SMA) : Président du Conseil d'administration et administrateur
- SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE LOCATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS – SELICOMI SAS (groupe SMA) : Vice-Président et administrateur
- SMA SA (groupe SMA) : Président et membre du Conseil de surveillance
- SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS – INVESTIMO (groupe SMA) : Vice-Président et administrateur
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE (groupe SMA) : Président du Conseil d'administration
- IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA (groupe SMA) : Président et administrateur
- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM (groupe SMA), administrateur
- BATI PREMIÈRE (SICAV) (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM (groupe SMA), administrateur
- SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SGAM BTP : administrateur

- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES SAS (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM (groupe SMA), Vice-Président et administrateur
- PBI Finances : Président
- SCI HPKZ INVESTMENTS : co-gérant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- L'IMMOBILIÈRE DES TRAVAUX PUBLICS SA : administrateur
- BERNASCONI TP SAS : Président
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE (groupe SMA) : Directeur Général (2019)
- SCI BERNASCONI FRÈRES : gérant (2021)

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 10**

**BIOGRAPHIE :**

Monsieur Patrick Bernasconi est Président de SMAvie BTP depuis janvier 2014, mutuelle dont il est administrateur depuis 2005.

Il est chef d'entreprise de Travaux Publics. Diplômé de l'École spéciale des travaux publics, il a dirigé pendant plus de 35 ans une entreprise spécialisée dans la pose de canalisations, qu'il a cédée en décembre 2021.

En parallèle à sa carrière d'entrepreneur, Patrick Bernasconi a occupé divers mandats dans les organisations professionnelles des TP et a été Président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) de 2005 à 2013. De 2013 à fin 2015, il était Vice-Président du Medef, en charge des mandats, des branches et des territoires. De fin 2015 à mars 2021, il était Président du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE).

Patrick Bernasconi est officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur depuis 2017 et commandeur de l'Ordre national du Mérite depuis 2021.


**JACQUES CHANUT**
*Administrateur*

**Né le :** 21 novembre 1964 à Jallieu (38), nationalité française

**Adresse :** 5, impasse de Charges, 38300 Bourgoin-Jallieu

**Date de nomination :**

**Coopté par le Conseil d'administration du 27 mai 2020 et nomination ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.**

**Renouvellement du mandat le 29 avril 2021.**

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Membre du Comité d'audit

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP : Président et administrateur
- SELICOMI – SAS (groupe SMA) : Président et administrateur
- INVESTIMO – SA (groupe SMA) : Président et administrateur
- ASEFA (ASEFA SA, ASSURANCE ET RÉASSURANCE) – SEGUROS Y REASEGUROS (Espagne) (groupe SMA) : Président et administrateur
- VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA – VICTORIA INTERNACIONAL (Portugal) (groupe SMA) : Président et administrateur
- VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMA) : Président et administrateur
- VICTORIA SEGUROS DE VIDA (Portugal) (groupe SMA) : Président et administrateur
- SGAM BTP : administrateur
- SMA SA (groupe SMA) : Vice-Président et membre du Conseil de surveillance
- CGI BAT – société anonyme (groupe SMA) : Vice-Président et membre du Conseil de surveillance
- SMAVIE BTP (groupe SMA) : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, administrateur
- SCI LES SETIVES, gérant
- BANQUE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – BTP BANQUE : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, membre du Conseil de surveillance
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES – SAS (groupe SMA), représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, Président et administrateur

- SAGEVIE – société anonyme (groupe SMA) : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP : administrateur
- L'Auxiliaire : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP : administrateur
- CAM BTP : représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP : administrateur
- SICAV BTP Obligations : administrateur
- PAJ (Bourgoin Jallieu) SAS : Président
- PAJIMMO (SNC), gérant
- SCI LUPIE, gérant
- SCI PILU, gérant
- SCI Philo, gérant
- SCCV DU CENTRE FOLATERE, co-gérant
- STE DE GESTION DES ETS CHANUT, co-gérant
- ENTREPRISE CHANUT (SAS), représentant permanent de la société PAJ, Président

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 10**

**BIOGRAPHIE :**

Jacques Chanut est Président de SMABTP depuis le 1er septembre 2020. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Chambéry, il dirige notamment l'entreprise familiale de bâtiment, Chanut Bâtiment SAS, implantée à Bourgoin-Jallieu (38). Parallèlement à son métier d'entrepreneur, Jacques Chanut est très impliqué au sein des organisations syndicales et des organismes professionnels du secteur du bâtiment. Depuis plus de 15 ans, il a exercé de nombreuses fonctions et mandats notamment au sein des instances régionales et nationales de la Fédération Française du Bâtiment. Il en quitte la présidence en juin 2020 après deux mandats.

## SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP

### Administrateur

Société d'assurance mutuelle

Siège social : 8, rue Louis Armand, 75015 Paris

775 684 764 RCS Paris

Représentant permanent : Pierre Esparbes

Date de nomination :

Cooptation le 16 octobre 2014 ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 5 décembre 2014 – renouvelé successivement au terme des assemblées générales ordinaire des 25 mai 2016 et 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021)

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP (groupe SMA) : administrateur
- SMA SA (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE (groupe SMA) : administrateur
- PROTEC BTP (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- SMA GESTION (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- Associé et gérant des SC (groupe SMA) :
  - SC Michelet Luce
  - SAGIMMO
  - SCI 7 rue de Casablanca
  - SC SAM BTP
  - SCI rue Louis Armand
  - SCI Parc PN2
  - SCI Axe Seine
  - SCI Parc Colombes
  - St Jacques du Haut Pas
- CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIÈRE DU BÂTIMENT – CGI BAT (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES (groupe SMA) : Président du Conseil d'administration et administrateur
- CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – CAM BTP : administrateur délégué
- ACTE IARD : membre du Conseil de surveillance
- L'AUXILIAIRE : administrateur
- BANQUE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – BTP BANQUE : membre du Conseil de surveillance
- SMA Belgium (groupe SMA) : Gérant
- SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : administrateur
- DARVA (SAS) : membre du Conseil de surveillance
- BTP CAPITAL INVESTISSEMENTS : membre du Conseil d'administration
- AQUABOULEVARD DE PARIS : administrateur
- ECOFI INVESTISSEMENTS : membre du Conseil de surveillance
- PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE (SICAV) : administrateur
- S2IEM (SICAV) : administrateur
- BATI PREMIÈRE (SICAV) (groupe SMA) : administrateur
- ALG (SAS) : membre du Conseil de surveillance
- SEFRI CIME ACTIVITÉS ET SERVICES, SAS : membre du Conseil de surveillance

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS  
DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- FONCIÈRE 114 (groupe SMA) : administrateur – fin le 19 juin 2018
- SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE LOCATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS – SELICOMI (groupe SMA) : administrateur – fin le 19 juin 2018
- SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VICTORIA (groupe SMA) : administrateur – fin 30 novembre 2017
- Gérant des SC (groupe SMA) :
  - Société civile du 53-55 rue Desnouettes – fin 1<sup>er</sup> avril 2020
  - SC Le Fontane – fin 16 mars 2020

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**5 277 627**



## PIERRE ESPARBES

Représentant permanent de SMABTP  
au Conseil d'administration

**Né le :** 17 décembre 1973 à Versailles (78), nationalité française

**Adresse :** 119, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Administrateur de la Fondation d'entreprise Société de la Tour Eiffel jusqu'au 24 février 2020

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- SMABTP : Directeur Général
- SGAM BTP : Directeur Général
- SMAvie BTP (groupe SMA) : Directeur Général
- SMA SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, membre du Conseil de surveillance
- PROTEC btp SA (groupe SMA) : Président du Conseil de surveillance
- SMA GESTION SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMAvie BTP, membre du Conseil de surveillance
- BATI PREMIÈRE (SICAV), représentant permanent de SMABTP, administrateur
- SAGEVIE (groupe SMA) : représentant permanent de SMA SA, administrateur
- IMPERIO SA (groupe SMA) : administrateur
- INVESTIMO SA (groupe SMA) : administrateur
- ASEFA SA (Espagne) (groupe SMA) : administrateur
- VICTORIA SEGUROS DE VIDA SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
- VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
- VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur

- SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMA SA
- SELICOMI SAS (groupe SMA) : administrateur
- FONCIÈRE 114 SAS (groupe SMA) : administrateur
- FONCIÈRE CERES SAS (groupe SMA) : administrateur
- PACTINVEST SAS (groupe SMA) : administrateur
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES SAS (groupe SMA) : administrateur
- CGI BAT SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, membre du Conseil de surveillance

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- CGI BAT SA : membre du Directoire – fin 5 décembre 2018
- Action Logement Immobilier SAS : Président du Conseil d'administration et représentant permanent du MEDEF, administrateur, fin 16 décembre 2021
- ALG SAS : représentant permanent de SMABTP, membre du Conseil de surveillance – fin 7 novembre 2018

### BIOGRAPHIE :

Pierre Esparbes, ancien élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées, du Centre d'Études Actuarielles et du Centre des Hautes Études d'Assurances, a intégré le Groupe SMA en 1997. Il a occupé différentes fonctions au sein du groupe dans les domaines de la gestion de sinistres, la souscription, l'actuariat et la réassurance.

En 2007, il prend le poste de DGA en charge des marchés et des risques IARD de SMABTP et en 2013, il en est nommé Directeur Général Délégué.

Depuis mars 2018, il est Directeur Général de SMABTP et de SMAvie BTP.

**AG REAL ESTATE**

Administrateur

Siège social : Avenue des Arts 58, 1000 Bruxelles, Belgique

Représentant permanent : Monsieur Serge Fautré à compter du 14 avril 2020

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mai 2015 – renouvelé par l'Assemblée Générale mixte du 24 mai 2018 et du 29 avril 2021

Année d'échéance du mandat : 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- SAS Foncière AG Real Estate (FR) : Président
- SAS Louvresses Development II (FR) : Président
- SAS Immo Parkings (FR) : Président
- SAS Louvresses Development IV (FR) : Président
- SAS Louvresses Development V (FR) : Président

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Hexa Logistics SAS (FR) : Président

► Nombre d'actions détenues par AG Real Estate au 31 décembre 2020 : **12**

► Nombre d'actions détenues par AG FINANCE, appartenant au même groupe qu'AG Real Estate, au 31 décembre 2021 : **890 957**

**SERGE FAUTRÉ**

Représentant permanent de AG Real Estate au Conseil d'administration : à compter du 14 avril 2020

Né le : 5 novembre 1960 à Québec (Canada), nationalité belge

Adresse : 17 Tulpenlaan B8300 Knokke (Belgique)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Membre du Comité d'investissement

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- ASCENCIO : Administrateur
- DTH (États-Unis) : Administrateur
- INTERPARKING : Vice-Président
- SCHOLEN VAN MORGEN : Administrateur
- SAS Foncière AG Real Estate (FR) : Président
- SAS Louvresses Development II (FR) : Président
- SAS Immo Parkings (FR) : Président
- SAS Louvresses Development IV (FR) : Président
- SAS Louvresses Development V (FR) : Président

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Hexa Logistics SAS (FR) : Président
- UPSI (Union Professionnelle du Secteur Immobilier belge) : Président (jusqu'en février 2020)
- AG2R LA MONDIALE (FR) : Administrateur (jusqu'en mars 2020)

**BIOGRAPHIE :**

Monsieur Fautré occupe actuellement le poste de CEO de la société AG Real Estate depuis mai 2012. Il était antérieurement administrateur-délégué (CEO) pendant 10 ans dans la société Confinimmo, Sicaf immobilière publique cotée sur Euronext Bruxelles et Paris.

Il a exercé également des fonctions de CFO et financières auprès de SKYNET, Belgacom et JP Morgan.

Monsieur Fautré est également Président du Comité de Pilotage de l'Executive Master en Immobilier St. Louis (EMI/Ichec) et Président honoraire de l'EPRA (European Public Real Estate Association).





## BIBIANE DE CAZENOVE

Administratrice

**Née le :** 19 septembre 1958 à Châtillon-en-Michaille (01200), nationalité française

**Adresse :** 5, rue Pierre Brossolette, 92300 Levallois-Perret

**Date de nomination :**

Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 25 mai 2016 – renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2019

**Année d'échéance du mandat :** 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Présidente du Comité d'audit

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- Banque CIC : Directeur Grande Clientèle Entreprise en charge du développement d'un portefeuille d'ETI dans des secteurs d'activité et domaines variés
- SCI SUNTRAP : co-gérante
- SCI de Bénéauville : gérante d'une exploitation agricole (céréales)

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Néant

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 16**

### BIOGRAPHIE :

Bibiane de Cazenove est titulaire d'une Maîtrise de Science de Gestion de l'IAE Lyon 3 et d'un DESS de gestion Financière et Fiscalité de l'Université Panthéon Sorbonne.

Dans le groupe CIC depuis 1983 : 11 ans dans la filiale de crédit-bail mobilier Bail Équipement et 25 ans dans la Banque.

Actuellement Directeur Grande Clientèle Entreprises, en charge du développement d'un portefeuille d'Entreprises de Taille Intermédiaire dans des secteurs d'activité variés. Étude de risques et accompagnement de ces contreparties pour l'octroi de tous types de financements dont opérations de crédits structurés, crédit-bail mobilier et immobilier.

En coordination avec les structures dédiées du groupe CM CIC, opérations d'IPO, banque d'investissement, dette obligataire.

Suivi des risques, y compris opérationnels.

Développement de la collecte de ressources et de l'Épargne Salariale.

## LA MUTUELLE GÉNÉRALE

### Administrateur

Siège social : 1-11, rue Brillat-Savarin, 75013 Paris

SIREN 775 685 340

Représentant permanent : Monsieur Patrick SAGON

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- Gespré Europe (SA) : Administrateur
- LMG – Immobilier de Placements (SC) : Gérante
- Société Civile Immobilière Clinique du Parisis (SCI) : Gérante
- MG Immeubles d'Exploitation (SCI) : Gérante
- MG Réalisations Sanitaires et Sociales (SCI) : Gérante
- LMG Conseil et Services (SAS à associé unique) : Présidente

#### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Taores (GIE) : Administrateur unique (fin en 2017)
- Mutuelles de Fonctionnaires pour la Gestion de l'Assurance Maladie – MFGAM (GIE) : Administrateur
- Vacancier (SAS) : Administrateur (fin en 2019)

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**939 924**



## PATRICK SAGON

Représentant permanent de LA MUTUELLE GÉNÉRALE  
au Conseil d'administration

**Né le :** 11 août 1953 à Cepoy (45), nationalité française

**Adresse :** 35, rue Joseph Kessel, 77330 Ozoir-la-Ferrière

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Membre du Comité de nominations et des rémunérations

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- La Mutuelle Générale (Mutuelle) : Administrateur, Président, Président du Comité des nominations, rémunérations et gouvernance et Président du Comité éditorial
- MG Union (Union de mutuelles) : Administrateur, Président
- Mutaris Caution (Union de mutuelles) : Administrateur, Président
- MG Services (Union de mutuelles) : Administrateur, Président
- Fondation d'Entreprise La Mutuelle Générale (Fondation d'entreprise) : Administrateur, Président
- Union La Mutuelle Générale (Union de groupe mutualiste) : Administrateur, Vice-Président
- FNMF (Fédération régie par le Code de la mutualité) : Administrateur, Membre du Bureau
- La Banque Postale Assurance Santé (SA) : Administrateur, Vice-Président du Conseil d'administration et Président du Comité d'Audit et des Risques
- Santé Mutuelle Services (SAS) : Administrateur
- SA LMG (SA) : Administrateur, Président du Conseil d'administration – Directeur Général

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Malakoff Médéric Mutuelle (Mutuelle) : Vice-Président (fin en 2016)
- Mutaris (Union de groupe mutualiste) : Administrateur (fin en 2016)
- Malakoff Médéric-LMG (SGAM) : Président (fin en 2016)
- FNMF (Fédération régie par le Code de la mutualité) : Vice-Président (fin en 2019)
- LMG Assurances (SA) : Administrateur, Président Directeur Général (fin en 2018),
- Réseau des centres de santé mutualistes (Union mutualiste) : Administrateur (fin en 2019)
- Santé Mutuelle Services (SAS) : Président (fin en 2020)

### BIOGRAPHIE :

Ingénieur de formation, diplômé de l'Institut national des Télécoms, Patrick Sagon a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Orange.

Administrateur de La Mutuelle Générale depuis 1997, il a successivement exercé les mandats de Vice-Président (1999 à 2001) et de Trésorier général (2001 à 2007).

Patrick Sagon est Président de La Mutuelle Générale depuis le 27 juin 2007.

Il fut également vice-Président de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) de 2011 à 2019.

**MM PUCCINI**
*Administrateur*
**Siège social :** 21, rue Laffitte, 75009 Paris

**801 567 876 RCS PARIS**
**Représentant permanent :** Monsieur Jean-Yves MARY

**Date de nomination :**

Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mai 2015 – renouvelé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 et par l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2021

**Année d'échéance du mandat :** 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2023)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Administrateur de VIVERIS ODYSSÉE
- Administrateur de OPPCI HIGH STREET RETAIL
- Membre du Comité de surveillance de PREIM RETAIL 1
- Membre du Comité de surveillance de SPF2

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administrateur de FONCIÈRE INEA (fin en 2018)

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**1 555 995**


**JEAN-YVES MARY**
*Représentant permanent de MM PUCCINI au Conseil d'administration*

**Né le :** 22 novembre 1973 à Saint-Nazaire (44), nationalité française

**Adresse :** 4, rue de Châtillon, 75014 Paris

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Membre du Comité d'investissement

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Président CA OPPCI VIVALDI
- Membre du CS de SI Participations
- Administrateur de Siparex Associés
- Administrateur Représentant Permanent de Malakoff Humanis Investissements Privés dans Angel Santé Création

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Directeur Général de Malakoff Humanis Investissements Privés (fin 2019)
- Membre du CS de Scientipôle Capital (jusqu'à janvier 2021)

**BIOGRAPHIE :**

Jean-Yves Mary est en charge de la gestion financière du groupe Malakoff Humanis.

Avant de rejoindre Malakoff Médéric début 2012, il a exercé différentes responsabilités dans le domaine de la gestion d'actifs au sein de BPCE et chez Natixis Asset Management.

Jean-Yves Mary est diplômé de l'université Paris-Dauphine, expert-comptable et titulaire de la charte CFA.

**SMA SA**

Administrateur

Siège social : 8, rue Louis Armand, 75015 Paris

332 789 296 RCS Paris

Représentant permanent : Claire Marcilhacy

Date de nomination :

Cooptation le 20 juillet 2018 ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2018 – renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- SAGEVIE – Société anonyme générale d'assurance sur la vie (groupe SMA) : administrateur
- SOCABAT GIE (groupe SMA) : administrateur
- SMABTP Côte d'Ivoire SA (groupe SMA) : administrateur

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Néant

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**86 201**

**CLAIRE MARCILHACY**

Représentant permanent de SMA SA  
au Conseil d'administration

Née le : 16 avril 1960 à Paris (75015), nationalité française

Adresse : 27, rue du Général Foy, 75008 Paris

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Responsable des études et valorisations des participations à la Direction des Investissements du Groupe SMA
- Secrétaire générale de Pactinvest, société du Groupe SMA dédiée au capital-investissement

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Membre du Comité de surveillance de Bref Evolution

**BIOGRAPHIE :**

Claire Marcilhacy a rejoint le Groupe SMA en 2006 comme analyste à la Direction des Investissements et secrétaire générale de PACTINVEST, société de capital-investissement du Groupe.

Diplômée d'HEC (1981) et d'une maîtrise de droit des affaires de l'université de Paris-Assas (1982), elle a commencé sa carrière au service Emprunts – Crédits d'EDF puis a rejoint le département d'analyse financière de Paluel-Marmont Banque et suivi la formation de la SFAF (1988).

Elle a poursuivi l'ensemble de sa carrière dans le domaine de la gestion d'actifs et a participé comme intervenant à des formations financières dans des écoles de commerce et chez First Finance.

## SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAVIE BTP

### Société d'assurance mutuelle

Siège social : 8, rue Louis Armand, 75015 Paris

775 684 772 RCS Paris

Représentant permanent : Agnès Auberty

Date de nomination :

Cooptation le 16 octobre 2014 ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 5 décembre 2014 – renouvelé lors des Assemblée Générale des 28 mai 2015, 24 mai 2018 et 29 avril 2021

Année d'échéance du mandat : 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2023)

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP (groupe SMA) : administrateur
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE (groupe SMA) : administrateur
- SMA SA (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- SMA GESTION (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance
- SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE LOCATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS – SELICOMI (groupe SMA) : administrateur
- L'AUXILIAIRE VIE : administrateur
- EQUI-CONVERTIBLES (SICAV) : administrateur
- BANQUE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – BTP BANQUE : membre du Conseil de surveillance
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES (groupe SMA) : Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur

- FONCIÈRE 114 (groupe SMA) : administrateur
- BATI PREMIÈRE (SICAV) (groupe SMA) : administrateur
- S2IEM (SICAV) : administrateur
- PHITRUST ACTIVE INVESTORS France (SICAV) : administrateur
- LAZARD SMALL CAPS EURO (SICAV) : administrateur

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VICTORIA (groupe SMA) : administrateur – fin 30 novembre 2017

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**3 272 474**





## AGNÈS AUBERTY

Représentant permanent de SMAvie BTP  
au Conseil d'administration

**Née le :** 19 mai 1964 à Lille (59), nationalité française

**Adresse :** 17, rue Nollet, 75017 Paris

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Membre du Comité d'audit

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM (groupe SMA) : Adjointe du Directeur des Investissements en charge du département Stratégie et Politique de placement
- ECOFI INVESTISSEMENTS : représentante permanente de SMABTP membre du Conseil de surveillance
- PACTINVEST – SAS (groupe SMA) : Administrateur

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS – INVESTIMO SA : Représentant permanent de SMA Gestion (Groupe SMA), administrateur

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 152**

### BIOGRAPHIE :

Agnès Auberty est adjointe au Directeur des Investissements du Groupe SMA depuis 2009 en charge du département Stratégie et Politique de placement. Elle a en charge à ce titre la Politique ESG pour les investissements du Groupe.

Diplômée de Paris IX Dauphine (Maîtrise de Gestion et DESS 203 Marchés financiers), elle a mené toute sa carrière dans le domaine de la gestion d'actifs. Après avoir commencé en tant que gérante obligataire chez Cardif, elle a rejoint BTP Investissements en 1988 devenu ECOFI, où elle a été successivement gérante puis responsable de la gestion de taux d'intérêt et enfin Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité, en qualité de Directeur Général Adjoint de la société de 1997 à 2009.

Elle est membre depuis 2021 de la Commission consultative de l'AMF Gestion et Investisseurs Institutionnels.

## SURAVENIR

### Administrateur

Siège social : 232, rue du Général Paulet, 29200 Brest

330 033 127 RCS BREST

Représentant permanent : Monsieur Thomas Guyot

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mai 2015 –  
renouvelé par l'Assemblée Générale mixte du 24 mai 2018 et du 29 avril 2021

Année d'échéance du mandat : 2024 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2023)

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- Administrateur de Novelia
- Membre du Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion
- Administrateur de Swen Capital Partners
- Membre du Conseil de surveillance de Patrimoine et Commerce
- Membre du Comité de Supervision de la SPPICAV Vivashops
- Membre du Comité de surveillance de la SAS Multinet Services
- Administrateur de la SICAV Fonds Stratégique de Participations
- Administrateur du Fonds Nouvel Investissement 1
- Administrateur du Fonds Nouvel Investissement 2
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI La Française Pierre
- Membre du Conseil de surveillance de l'OPCI Sofidy Pierre Europe
- Membre du Conseil de surveillance de la SAS ImmoCare
- Membre du Comité de surveillance de la SCI PREIM HOSPITALITY
- Membre du Comité de surveillance de la SPPICAV Les Miroirs
- Membre du Comité de surveillance de la SPPICAV PREIM DÉFENSE 2
- Président du Comité de surveillance de la SPPICAV PREIM RETAIL 1
- Président du Conseil de surveillance de la SCI PRIMONIAL CAPIMMO
- Membre du Comité de surveillance de la SAS PREIM HEALTHCARE
- Président du Comité de surveillance de la SCI ARDEKO
- Président du Comité de surveillance de la SCI MARSEILLE CITY
- Membre du Comité de surveillance de la SCI NANTERRE IMMO

- Président du Comité de surveillance de la SCI NODA
- Membre du Comité de surveillance de la SCI PASTEUR 123
- Membre du Comité de surveillance de la SCI PR2
- Membre du Comité de surveillance de la SCI PREIM BATIGNOLLES
- Membre du Comité de surveillance de la SCI PREIM NEWTIME

#### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur de Salvepar jusqu'en 2017
- Membre du Comité de surveillance de la SPPICAV PREIM MASSENA jusqu'en 2018
- Administrateur de la SPPICAV PREIM DÉFENSE jusqu'en 2017
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Primovie jusqu'en 2019
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Primopierre jusqu'en 2021
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI PATRIMMO CROISSANCE jusqu'en 2021
- Administrateur de la SPPICAV HEALTH PROPERTY FUND 1 jusqu'en 2019
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI PRIMOFAMILY jusqu'en 2020
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Pierre Expansion jusqu'en 2020
- Président du Comité de surveillance de la SCI GRAND SEINE jusqu'en mai 2021
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI PATRIMMO COMMERCE jusqu'en 2021
- Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Élysées Pierre jusqu'en 2020

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**1 145 089**

**THOMAS GUYOT**

**Représentant permanent de SURAVENIR  
au Conseil d'administration**

**Né le :** 13 mai 1976, nationalité française

**Adresse :** 3, rue Jean-Louis Delmotte, 29200 Brest

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Membre du Directoire de Suravenir, Président du Directoire depuis le 01/02/2022
- o-gérant SCI Progression Pierre
- Gérant de la SCI Suravenir Pierre
- Gérant de la SCI 24 Kerbonne
- Représentant permanent de Suravenir au Conseil d'Administration de Swen Capital Partners
- Représentant permanent de Suravenir au Comité de Supervision de la SPPICAV Vivashops
- Administrateur de la SAS Château Calon Segur
- Membre du Comité de surveillance de la SPPICAV PREIM Santé
- Membre suppléant du Comité de surveillance de la SCI Lyon Blackbear
- Membre du Comité de surveillance de la SAS Les Terroirs de Suravenir
- Représentant permanent suppléant de Suravenir au Comité de surveillance de la SPPICAV PREIM RETAIL 1
- Représentant permanent de Suravenir au Comité de surveillance de la SCI PREIM BATIGNOLLES
- Représentant permanent de Suravenir au Comité de surveillance de la SCI PREIM HOSPITALITY

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS  
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Président de Schelcher Prince Gestion jusqu'en 2020
- Représentant permanent de Suravenir au Conseil de surveillance de la SCPI Pierre Expansion jusqu'en 2020

**BIOGRAPHIE :**

Thomas Guyot est Président du Directoire de Suravenir depuis février 2022, après en avoir été le Directeur Technique et Financier de Suravenir entre 2012 et 2022.

Diplômé de l'École Polytechnique, il a débuté chez Cegetel puis a rejoint en 2006 le groupe Crédit Mutuel Arkéa, au sein duquel il a occupé diverses fonctions dont le poste de Directeur des Marchés Financiers de 2008 à 2011.


**MARIE WIEDMER-BROUDER**
*Administratrice*

**Née le :** 15 avril 1958 à Lorient (56), nationalité française

**Adresse :** 60, avenue Foch, 75116 Paris

**Date de nomination :**

Cooptation le 16 octobre 2014 ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 5 décembre 2014 – renouvelé lors de l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2017 et par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020

**Année d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2022)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Présidente du Comité d'investissement

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Présidente de Caryatid Advisory
- Foncière EURIS, Administratrice indépendante (depuis mai 2016) et membre du Comité d'audit et Présidente du Conseil des nominations et rémunérations (depuis mai 2019)
- Présidente de Caryatid AM
- Administrateur de la FIABCI (depuis mai 2018)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Néant

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 257**

**BIOGRAPHIE :**

Marie Wiedmer-Brouder est Présidente de Caryatid Advisory, une société de conseil et d'expertise immobilière depuis janvier 2012 et de Caryatid Asset Management depuis septembre 2014.

Après une formation à l'ESLSCA et un DECS, elle a commencé sa carrière dans des institutions bancaires d'abord auprès des comptes Grandes Entreprises puis dans le crédit-bail immobilier. Elle a ensuite été Directeur dans les directions Immobilières de compagnies d'assurances (Assurances Fédérales Vie-Groupe Crédit Lyonnais puis AGF Immobilier) avant d'intégrer la Direction Générale de foncières cotées : ICADE en 2008 (Membre du Comité exécutif et Présidente de SIIC Invest) puis EURO SIC en 2009 en tant que Directeur Général adjoint.

Elle a exercé plusieurs mandats d'élue municipale et a participé à plusieurs conseils de surveillance de 1997 à 2010 (notamment Slivimmo Habitation et Lion SCPI dont elle a assuré la Présidence du Conseil de surveillance).

Elle est membre de la *Royale Institution of Chartered Surveyors* (MRICS) depuis 2002, du Club de l'Immobilier (depuis 1996) et du Cercle des Femmes de l'Immobilier (depuis 1998). Elle est également administratrice indépendante de Foncière Euris membre du Comité d'audit. Enfin elle est Vice-Présidente et Vice-Présidente de la FIABCI (Fédération internationale des professionnels de l'immobilier). Enfin, elle a rejoint en novembre 2019 le Comité Consultatif des Placements de l'Institut Pasteur en qualité de membre permanent.

**IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION****Administrateur**

**Siège social :** 18-20, rue Clément Bayard,  
92300 Levallois Perret

**351 392 543 RCS NANTERRE**

**Représentant permanent :** Madame Marie George Dubost

**Date de nomination :**

**Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 27 mai 2020**

**Année d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes 2022)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Néant

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :**  
**43 099**

**MARIE GEORGE DUBOST**

**Représentant permanent de IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION au Conseil d'administration**

**Née le :** 16 juin 1957, nationalité française

**Adresse :** 29, rue de Reuilly, 75012 Paris

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- CGI BAT (groupe SMA) : Présidente du Directoire
- ASF (Association des sociétés financières) : membre du Conseil d'administration
- SICAV ÉPARGNE ET ÉTHIQUE OBLIGATIONS : Présidente
- BTP Trésorerie : représentante permanente de CGI BAT, administrateur

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Néant

**BIOGRAPHIE :**

Marie-George Dubost est Présidente du directoire de CGI Bâtiment, Assureur caution. Diplômée d'un DEA de droit immobilier et droit de la construction à Paris II, son parcours professionnel s'est ancré dans le monde du bâtiment et de la promotion immobilière.

Elle débute par l'assurance construction au sein des services juridiques du MARC (Moyens d'assurance et de réassurance construction), poursuit dans un groupe familial associant une entreprise générale de bâtiment et des sociétés de promotion et de gestion immobilière en région parisienne, SPE (Société Parisienne d'entreprise) FRANIM comme secrétaire générale.

Elle prend en charge la gestion et le renouvellement du patrimoine immobilier commercial de SOFRER, entreprise du secteur de la télécommunication devenue ensuite filiale de Spectrasite USA.

En 2002, elle participe à la création et au développement de Foncière Logement, une entité originale du groupe Action Logement.

**CHRISTINE SONNIER***Administratrice*

**Née le :** 5 juillet 1962 à Lyon 6<sup>e</sup> (69), nationalité française

**Adresse :** 12, avenue de Villars, 75007 Paris

**Date de nomination :**

**Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2020**

**Année d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Membre du Comité des investissements

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- CITALLIOS – représentant permanent de la société l'Oréal depuis 2020
- L'OREAL – Directrice – Immobilier France

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS  
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- BNPP REIM – Directrice Générale Déléguée – membre Du Directoire (jusqu'en mars 2017)

► **Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 10**

**BIOGRAPHIE :**

Christine Sonnier est Directrice Immobilière France de L'Oréal depuis mars 2017. Son périmètre de responsabilité est : sites tertiaires, centrales logistiques, bâtiment de recherche, académies et s'occupe notamment des acquisitions et cessions immobilières. Elle occupait auparavant le poste de Directeur Général Déléguée chez BNPP REIM France de 2002 à 2012.





## MAXENCE HECQUARD

Censeur

**Né le :** 2 septembre 1960 à Rennes (35), nationalité française

**Adresse :** 21, rue d'Arcole, 75004 Paris

**Date de nomination :**

**Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2019**

**Année d'échéance du mandat :** 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

- Néant

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM (groupe SMA) : Adjoint du Directeur des Investissements
- PACTINVEST (groupe SMA) : Directeur Général Délégué et administrateur
- SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP, administrateur
- Protec BTP SA (groupe SMA) : Président du Comité financier
- BTP CAPITAL INVESTISSEMENT : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP, administrateur
- Puy du Fou Espagne : administrateur
- Cerea Capital : représentant permanent de Pactinvest au Conseil de surveillance
- Siparex Associés : représentant permanent de Pactinvest au Conseil d'administration
- BTP Banque : membre du Comité des risques
- ELECTRUM SAS : Président
- Financière Tiepolo SAS : membre du Comité stratégique

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Néant

### BIOGRAPHIE :

Maxence Hecquard a rejoint SMABTP en 2012 en tant qu'Adjoint du Directeur des Investissements du groupe.

Diplômé d'une maîtrise de droit (Assas), d'un DEA de philosophie (Sorbonne) et de l'ESSEC, il avait commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Frinault Fiduciaire (absorbé depuis par Arthur Andersen). Il a également exercé des responsabilités financières chez Total et a évolué pendant 15 ans chez Calyon (ex-Crédit Agricole Indosuez) pour en devenir Directeur au Département de la gestion des actifs dépréciés. Il a de plus mené des activités de conseil.


**PHILIPPE DESURMONT**
**Censeur**
**Né le :** 25 octobre 1966 à Paris (75016), nationalité française

**Adresse :** 12, rue Meynadier, 75019 Paris

**Date de nomination :**
**Nomination par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2020**
**Année d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :**

- Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE :**

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM (groupe SMA) : Directeur des investissements (dirigeant effectif)
- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, SMAvie BTP SAM (groupe SMA) : Directeur des investissements (dirigeant effectif)
- IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION – IMPERIO SA (groupe SMA) : administrateur
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE SA (groupe SMA) : représentant permanent de INVESTIMO SA, administrateur
- SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS – INVESTIMO SA (groupe SMA) : Directeur Général depuis le 24/02/2020
- SMA SA : représentant permanent de SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS – INVESTIMO SA (groupe SMA), membre du Conseil de surveillance
- LAZARD SMALL CAPS EURO (SICAV) : représentant permanent de SMAvie BTP, administrateur
- SELICOMI SAS (groupe SMA) : Directeur Général et représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, SMAvie BTP SAM, administrateur
- ASEFA SA (Espagne) (groupe SMA) : administrateur
- VICTORIA SEGUROS DE VIDA SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
- VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur

- VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA – VICTORIA INTERNACIONAL (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
- IMPERIO PIERRE SAS (groupe SMA) : Président
- CAP WEST (SA) représentant permanent de Pactinvest, administrateur
- SMA GESTION : Président du Conseil de surveillance
- BTP BANQUE : Membre du Conseil de surveillance
- SC MICHELET LUCE, (groupe SMA) Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- SC SAGIMMO (groupe SMA), Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES SAS (groupe SMA) : administrateur
- PACTINVEST SAS (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, Président
- FONCIÈRE 114 SAS (groupe SMA) : Président
- FONCIÈRE CERES (groupe SMA) : représentant permanent de SELICOMI SAS Président du Conseil d'administration
- SEFRI CIME ACTIVITÉS ET SERVICES, SAS : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM, membre du Conseil de surveillance
- S2IEM (SICAV) : représentant permanent de SMABTP et SMAvie BTP, administrateurs
- BATI PREMIÈRE (SICAV) groupe SMA : représentant permanent de SAGEVIE, administrateur
- PUY DU FOU ESPANA (Espagne) : administrateur
- PHITRUST ACTIVE INVESTORS France (SICAV) représentant permanent de SMABTP et SMAvie BTP, administrateurs

- REFLEX DÉFENSE SPPI (groupe SMA) : Président du Conseil d'administration
- SCI 7 RUE DE CASABLANCA (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, gérant
- SC LGC-BKB (groupe SMA) : représentant permanent de SELICOMI, gérant
- SC SAINT JACQUES DU HAUT DE PAS (groupe SMA), Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- SCI AXE SEINE (groupe SMA), Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- SCI PARC PN2 (groupe SMA), Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- SCI PARC COLOMBES (groupe SMA), Représentant permanent de SMABTP, Gérant
- SCI rue Louis Armand (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM, gérant
- SC SAM BTP (groupe SMA), représentant permanent de SMABTP, gérant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- SMA GESTION SA (groupe SMA) : Président et membre du Directoire jusqu'au 24/02/2020

#### BIOGRAPHIE :

Philippe Desurmont est Directeur des investissements du Groupe SMA. Il est titulaire d'un DEA en Économie Mathématique et Économétrie à l'Université de Paris II et d'un diplôme de la SFAF (Société Française d'Analyse Financière).

Il a occupé plusieurs postes à responsabilité au sein d'Ecofi Investissements puis chez BTP Investissements avant d'intégrer SMA Gestion, la société de gestion du groupe SMA en 2002 dont il était le Président du Directoire de 2004 à 2020.

## 4.1.6. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL .....

### 4.1.6.1. Missions du Conseil d'administration

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il délibère sur la stratégie de la Société proposée par la Direction Générale et sur les opérations qui en découlent, notamment sur la stratégie d'investissements immobiliers et de financement, ainsi que sur les comptes, procédures budgétaires et orientations d'organisation, d'audit et de contrôle interne.

Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration contrôle l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

### 4.1.6.2. Convocations des membres du Conseil et des Commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2021, les membres du Conseil ont été convoqués plusieurs jours à l'avance par lettre simple et/ou message électronique.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) et les comptes annuels, conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, ainsi qu'à d'autres séances du Conseil.

### 4.1.6.3. Information des membres du Conseil

Chaque réunion est précédée d'un envoi à chaque membre du Conseil de toute la documentation nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment l'ordre du jour détaillé, le procès-verbal de la séance précédente pour approbation, un dossier reprenant et détaillant les sujets mis à l'ordre du jour, dont notamment les opérations de modification du périmètre du patrimoine, les comptes annuels et semestriels avec une analyse des principales évolutions ainsi qu'un état d'avancement des opérations immobilières en cours. Les documents devant être approuvés par le Conseil d'administration sont envoyés systématiquement aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion dudit Conseil d'administration.

Sont également transmis aux membres du Conseil une présentation semestrielle des comptes, l'évolution de la situation financière du Groupe, le business plan actualisé, l'évolution des financements à moyen et long terme et la situation de trésorerie du Groupe à court et moyen terme.

Le Conseil d'administration est donc régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société, ces derniers étant examinés au moins deux fois par an.

### 4.1.6.4. Gestion des conflits d'intérêts

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration décrit les modalités de la procédure mise en place au sein de la Société afin d'organiser la révélation et la gestion des conflits d'intérêts, ladite procédure prévoyant en outre qu'une revue annuelle des conflits sera faite annuellement par le Conseil d'administration après avoir interrogé les administrateurs.

Le Règlement intérieur prévoit notamment que :

« le Conseil d'administration informe chaque nouvel administrateur :

- qu'il doit en permanence s'assurer que sa situation personnelle ne le met pas en situation de conflit d'intérêts avec la Société ou une de ses filiales ;
- qu'il a le devoir de faire part spontanément au Conseil d'administration de toute situation ou de tout risque de conflit d'intérêts réel ou potentiel ; et
- qu'il doit communiquer sans délai au Président toute convention susceptible d'être conclue par la Société à laquelle il est directement ou indirectement intéressé, quelle qu'en soit la nature.

Le Président porte à l'attention du Conseil d'administration les éventuels conflits d'intérêts ou conflits potentiels qu'il aurait identifiés concernant les administrateurs.

En cas de conflit d'intérêts, même potentiel, le Conseil d'administration doit statuer sur cette question et demander, si nécessaire, à l'administrateur concerné de régulariser sa situation.

Le Président peut à tout moment demander aux administrateurs une déclaration écrite attestant qu'ils ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts. »

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure de revue annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales décrites au paragraphe 4.3.1.

Le Conseil d'administration du 9 mars 2022 a constaté :

- qu'aucun administrateur n'a déclaré à la Société une quelconque situation de conflits d'intérêts réels ou de risque de conflits entre l'intérêt social de la Société et son propre intérêt ou celui de l'actionnaire représenté ;
- qu'aucun administrateur n'a déclaré être impliqué, personnellement ou au nom de la société actionnaire qu'il représente, dans une quelconque situation contractuelle ou relation d'affaires avec la Société de la Tour Eiffel soumise à la procédure des conventions réglementées et comme telle donnant lieu à abstention de vote lors de la délibération du Conseil y attachée ;
- qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.

### 4.1.6.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent de manière habituelle au siège social. Compte tenu de la survenance de la pandémie du Covid 19 et conformément aux prescriptions gouvernementales, les réunions du Conseil par voie de téléconférence ont toutefois été privilégiées au cours de l'exercice 2021.

En général, le dernier Conseil d'administration de l'année fixe un calendrier pour l'année suivante. La date de chaque Conseil d'administration est confirmée à l'issue de la séance précédente.

#### 4.1.6.6. Réunions du Conseil en 2021

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois, avec un taux moyen d'assiduité de 99 %.

La Société a été informée qu'au cours de l'exercice 2021, des échanges ont eu lieu entre les membres du Conseil d'administration hors de la présence des dirigeants.

Les principales thématiques examinées lors des réunions du Conseil d'administration ont été les suivantes :

<b>Finance comptabilité</b>	Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et documentation associée Comptes consolidés au 30 juin 2021 et documentation associée Budgets Proposition d'affectation du résultat
<b>Gouvernance</b>	Nomination d'une Directrice Générale Renouvellement du Directeur Général Délégué Confirmation de la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs Modification de la composition des Comités spécialisés Rapports et documents pour l'Assemblée Générale Auto-évaluation du Conseil
<b>Politique de rémunération</b>	Principes généraux de la politique de rémunération Politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et composantes de cette rémunération

#### 4.1.6.7. Règlement intérieur

De larges extraits du règlement intérieur sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante [www.societetou Eiffel.com](http://www.societetou Eiffel.com).

Il a été modifié au cours de l'exercice 2021 à deux reprises afin notamment d'intégrer une nouvelle procédure pour l'utilisation des Services Autres que la Certification des Comptes, la référence au Code Middenext modifié en septembre 2021 et d'en étendre l'application à tous les membres du Conseil d'administration.

#### 4.1.6.8. Evaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Dans le cadre de la recommandation 13 du Code Middenext, le Conseil d'administration réalise annuellement une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire adressé à chacun de ses membres et dont le contenu a été légèrement adapté après la réforme du Code.

Parmi les questions posées figure notamment l'organisation de la gouvernance, la composition et le fonctionnement du Conseil, l'étendue des sujets traités par le Conseil, les relations entre le Conseil et la Direction Générale ainsi que la composition et le fonctionnement des Comités.

12 membres sur 16, incluant les censeurs, ont retourné le questionnaire sur le fonctionnement du Conseil d'administration.

La synthèse des réponses a fait l'objet d'une présentation, lors du Conseil d'administration du 9 mars 2022.

L'évaluation d'ensemble est satisfaisante. Néanmoins il a été relevé que le fonctionnement et l'information du Conseil d'administration pourraient être améliorés notamment par un envoi plus anticipé de la documentation et une amélioration de la planification des réunions, ainsi qu'un approfondissement des sujets stratégiques et concurrentiels.

Le Conseil d'administration a pris acte de ces axes d'amélioration.

## 4.1.7. COMITÉS

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité d'audit, d'un Comité de nomination et des rémunérations, et d'un Comité des investissements qui ont un rôle consultatif et formulent des recommandations au Conseil d'administration sur les sujets qu'ils traitent. Aucun dirigeant de la Société n'est membre de ces Comités.

La composition de ces Comités est revue annuellement lors d'un Conseil se tenant après l'Assemblée Générale ordinaire de la Société.

### 4.1.7.1. Comité d'audit

Ce Comité est actuellement constitué de trois membres : Madame Bibiane de Cazenove, Présidente et administratrice indépendante, Monsieur Jacques Chanut et SMAvie BTP, représentée par Madame Agnès Auberty, administrateurs.

Les membres du Comité d'audit ont été choisis par le Conseil d'administration en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable, mentionnées sous le 4.1.5.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, un membre au moins présentant ces compétences particulières est indépendant selon les critères définis par le Code Middledent de septembre 2021.

La présidence est assurée par Bibiane de Cazenove, administratrice indépendante.

Le Comité d'audit a vocation à contrôler de manière régulière les conditions d'établissement des comptes sociaux et consolidés, à s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées ainsi que de l'adéquation des procédures internes de collecte et de contrôle des informations avec ces objectifs. Il donne un avis au Conseil d'administration sur tout sujet de nature comptable, financière ou fiscale dont il est saisi ou dont il juge utile de se saisir. Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de ses diligences ainsi que des résultats de la mission de certification des comptes et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit a pour mission :

- d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans le contrôle de l'établissement et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, et de leurs annexes ;
- d'examiner les états financiers annuels et semestriels de la Société et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration ;
- d'entendre les Commissaires aux comptes et de recevoir communication de leurs travaux d'analyse et de leurs conclusions ;
- d'approuver les Services Autres que la Certification des Comptes (« SACC ») ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance définies par la loi ;
- d'examiner et de formuler un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société à l'occasion de toute nomination et renouvellement ;

- de se saisir de toute opération ou de tout fait ou évènement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société en termes d'engagements et/ ou de risques ;
- de vérifier que la Société est dotée de moyens (audit, comptables et juridiques) adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires de la Société ;
- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il rend compte de sa mission au Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois sur les points principaux suivants, avec un taux d'assiduité de 100 % et a principalement évoqué les sujets suivants : Budget 2021, proposition d'un plan de missions d'audit interne pluriannuel, comptes sociaux et consolidés 2020, suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, autorisation préalable de services autres que la certification des comptes pour 2021, arrêté des comptes au 30 juin 2021, procédure d'évaluation des conventions courantes, dispositif de contrôle interne.

Le Comité d'audit a pu s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes par le biais de leur confirmation d'indépendance émise le 3 mars 2022, laquelle faisait apparaître qu'ils n'avaient pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter leur indépendance dans l'accomplissement de leur mission.

Les membres du Comité d'audit ont rencontré à plusieurs reprises les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Financier de la Société.

Au cours de l'exercice 2021 ont été confiées à titre de SACC :

- rapport en tant qu'organisme tiers indépendant pour l'émission d'un rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales de l'exercice clos le 31 décembre 2020, mission confiée exclusivement au cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit ;
- procédures convenues sur les critères de performance des Mandataires sociaux.

En 2021, les recommandations émises par le Comité d'audit ont été suivies par le Conseil d'administration dans leur ensemble.

### 4.1.7.2. Comité de nomination et des rémunérations

Ce Comité est actuellement constitué de Patrick Bernasconi qui en est le Président, la Mutuelle Générale représentée par Monsieur Patrick Sagon, administrateur indépendant et SMABTP représentée par Pierre Esparbès.

Les membres ont été choisis par le Conseil d'administration en raison notamment de leurs compétences en matière de management et de ressources humaines.

Le Comité de nomination et des rémunérations s'assure que les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et les performances de la Société, notamment par rapport à ses concurrents, et qu'elles permettent de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants.

Le Comité de nomination et des rémunérations fait des propositions ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- la mise en place d'une politique de rémunération globale des mandataires sociaux dirigeants : rémunération de base, partie variable, plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions, avantages divers, plan de retraite ;
- l'évolution de l'ensemble des composantes de la rémunération des mandataires sociaux, les rémunérations exceptionnelles et les autres avantages ;
- l'enveloppe globale de la participation à l'actionariat (options d'actions, attributions gratuites d'actions), le périmètre des bénéficiaires et la répartition par catégorie ;
- la fixation du montant de la rémunération des membres du Conseil et leur répartition ;
- la supervision des conventions avec les mandataires sociaux ;
- l'évaluation des conséquences financières sur les comptes de la Société de ces différents éléments ;
- l'établissement des règles de remboursement de frais et avantages divers ;
- les conditions de performance à fixer aux dirigeants bénéficiaires de rémunérations différées.

#### 4.1.8. DÉONTOLOGUE

Le Conseil d'administration a nommé le 11 mars 2021 une nouvelle déontologue Mme Pauline Pailler, professeur de droit, en remplacement de l'ancien, Monsieur Gérard Barbot, qui avait souhaité mettre un terme à sa mission pour des raisons personnelles.

La déontologue a notamment pour mission de traiter les aspects ayant trait à la réglementation relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, à la veille

#### S'agissant de la sélection des nouveaux administrateurs

Le Comité a la charge de faire des propositions au Conseil d'administration après avoir examiné de manière circonstanciée tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles. En particulier, il doit organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels.

#### S'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance imprévisible. Il effectue un suivi annuel du plan de succession.

Il rend compte de sa mission au Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité de nomination et des rémunérations s'est réuni six fois avec un taux d'assiduité de 100 % sur les principaux points suivants : politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et recommandations sur leurs rémunérations fixe et variable pour l'exercice 2021, propositions sur le renouvellement de mandat d'administrateurs, fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021, nomination du Directeur Général, renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué, plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

4

réglementaire et à l'assistance au sujet de l'information permanente et la gestion de l'information privilégiée.

La déontologue est intervenue au cours de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 2021 afin de rappeler les règles en matière d'information privilégiée. Elle a par ailleurs assuré une formation sur ce sujet auprès des nouveaux salariés du Groupe au cours de deux sessions dans le courant de l'exercice 2021.

#### 4.1.9. ADOPTION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES SIIC – CHARTE ÉTHIQUE INTERNE

La Société de la Tour Eiffel est adhérente de la FEI (Fédération des Entreprises Immobilières) depuis 2005 et applique l'ensemble des dispositions de son Code de déontologie des Sociétés d'Investissements Immobiliers cotées (SIIC).

Dans le cas particulier des décisions d'investissements impliquant des parties liées, et dans le cadre de la publication des mécanismes de précaution en place pour prévenir les conflits d'intérêts, il est rappelé que :

- le Conseil d'administration est informé de toute acquisition d'actif ;

- son autorisation est requise au-delà d'un certain montant.

Par ailleurs, à titre interne, une charte éthique est applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cette charte est consultable sur le site Internet de la Société.



## 4.2. Direction Générale

La Direction Générale de la Société de la Tour Eiffel peut être assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a confirmé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le 29 avril 2021, le mandat de Directeur Général de Monsieur Thomas Georgeon est arrivé à son terme et n'a pas été renouvelé. Le 28 juillet 2021, le Conseil d'administration a décidé de nommer Madame Christel Zordan en qualité de Directrice Générale.

La date d'effet de son mandat a ultérieurement été fixée au 2 novembre 2021 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société appelée à statuer en 2024 sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023, étant précisé que son mandat sera renouvelable.

Par ailleurs, le mandat de Bruno Meyer a également été renouvelé et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société appelée à statuer en 2024 sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La Direction Générale est donc désormais assurée par Madame Christel Zordan, Directrice Générale, et par Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué. Les informations les concernant, dont notamment leur âge, la date de leur nomination, l'échéance de leur mandat, ainsi que les autres mandats et fonctions qu'ils exercent figurent au paragraphe 4.1.5 ci-avant.

Vis-à-vis des tiers, la Directrice Générale et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre purement interne, ils doivent obtenir l'autorisation du Conseil d'administration sur un certain nombre de décisions importantes.

## 4.3. Conventions courantes et conventions réglementées

### 4.3.1. CONVENTIONS COURANTES

Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a mis en place une procédure d'évaluation des conventions courantes. Lors de sa réunion du 9 mars 2022, le Conseil a fait la revue des conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2021 ainsi que de celles conclues antérieurement et toujours en cours.

Cette procédure prévoit :

- une information des directions financières et du secrétariat général sur tout projet de conclusion d'une convention entre la Société et ses actionnaires ou mandataires sociaux ;
- une classification de la convention par ces directions suivie éventuellement d'une information au Conseil ou à son Président si la convention est qualifiable de convention réglementée ;

- une revue annuelle par les directions internes de la Société mentionnées ci-dessus de la liste des conventions courantes, examinée par le Comité d'audit qui communiquera ses observations au Conseil le quel en tirera les conclusions.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne peuvent participer à son évaluation.

Le Conseil d'administration du 9 mars 2022 a procédé à la revue des conventions courantes en cours, lesquelles conservent leur qualification de conventions courantes conclues à des conditions normales.

### 4.3.2. CONVENTIONS LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À LA SOCIÉTÉ

La convention réglementée conclue en avril 2020, par laquelle les sociétés MM Puccini (groupe Malakoff Médéric Humanis), SMABTP, SMA SA, SMAvie BTP, la Mutuelle Générale et AG Real Estate ont souscrit à l'émission par la Société d'une dette hybride s'est poursuivie.

L'intérêt de cette convention a été confirmé par le Conseil d'administration réuni le 9 mars 2022.

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes sont intervenues au titre de cette convention :

Intérêts constatés sur l'exercice 2021 par les capitaux propres : 8 100 000 euros

Par ailleurs, la Convention de trésorerie d'un montant maximal de 350 millions d'euros entre la SMABTP et la Société de la Tour Eiffel, autorisée par le Conseil d'administration du 16 octobre 2014, ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2015 et conclue le 22 novembre 2016 a expiré le 21 novembre 2021.

En date du 11 mars 2021, compte tenu de la date d'échéance de la convention de trésorerie, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention entre la Société et la SMABTP pour une durée de cinq ans à compter de sa prise d'effet. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 et a été signée à date d'effet du 21 novembre 2021.

L'intérêt de cette convention a été confirmé par le Conseil d'administration réuni le 9 mars 2022.

Au cours de l'exercice 2021, aucune opération n'est intervenue au titre de cette convention.



### 4.3.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE .....

Aucune convention entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une société contrôlée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

## 4.4. Rémunération des mandataires sociaux

### 4.4.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX .....

(Dixième à douzième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)

#### 4.4.1.1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie pour chacun des mandataires sociaux par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, de même que sa révision et sa mise en œuvre.

Cette politique est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie décrite au paragraphe 2.1.7.2 Perspectives.

Pour ce faire, le Conseil a fixé la politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de leur rémunération variable et de l'attribution définitive d'actions gratuites liés à la mise en œuvre de la stratégie dans le respect de l'intérêt social.

Cette politique est également déterminée en tenant compte des principes généraux définis par le Code Middledent :

- l'exhaustivité ;
- l'équilibre entre les éléments de rémunération ;
- le benchmark ;
- la cohérence ;
- la lisibilité des règles ;
- la mesure ;
- la transparence.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce concernant les seuls éléments de rémunération suivants : attribution de la rémunération variable et attribution définitive des actions attribuées gratuitement en cas de cessation imposée du mandat.

La notion de circonstances exceptionnelles s'entend des circonstances ou événements particuliers d'importance, sortant de l'ordinaire ou d'origine extérieure à la Société, non pris en compte ou reflétés dans les paramètres, critères ou références prévus initialement

et dans la présente politique de rémunération. Ainsi, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pourra décider d'adapter et ajuster les paramètres, critères ou références prévues dans la politique de rémunération, notamment à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte l'impact de ces circonstances ou événements.

Dans une telle hypothèse, le Conseil d'administration veillera à ce que l'objet de ces adaptations (i) vise à rétablir raisonnablement l'équilibre ou l'objectif initialement recherché, ajusté de l'impact attendu de l'évènement sur la période concernée et (ii) permettre de rester en phase avec l'intérêt, la stratégie et les perspectives de la Société. La justification et l'explication des adaptations décidées seront portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil statuera sur recommandations du Comité de nomination et des rémunérations et vérifiera si cette dérogation est conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Ces justifications seront portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Il est précisé que la Directrice Générale et le Directeur Général Délégué n'assisteront pas aux délibérations du Conseil sur ces questions.

En cas de changement éventuel de gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, avec le cas échéant des adaptations en fonction de leur situation (notamment en ce qui concerne l'indemnité de départ).

La durée des mandats de l'ensemble des mandataires sociaux en fonction figure au paragraphe 4.1.5.

#### 4.4.1.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

La politique de rémunération du Président du Conseil d'administration fixée par le Conseil, sur recommandations du Comité de nomination et des rémunérations, est la suivante : le Président du Conseil d'administration est uniquement rémunéré par la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce en sa qualité de membre du Conseil, qui lui est allouée selon la répartition décrite ci-après (4.1.5 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration).

### 4.4.1.3 Politique de rémunération de la Directrice Générale

En cas de nomination en cours d'exercice d'un Directeur Général, les rémunérations seront attribuées *pro rata temporis* du jour de sa nomination jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

La politique de rémunération de la Directrice Générale fixée par le Conseil, sur recommandation du Comité de nomination et des rémunérations est la suivante :

#### Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle de la Directrice Générale reflète le niveau et la complexité de ses responsabilités et de ses missions. Elle est déterminée en prenant en compte :

- son expérience et ses compétences, en particulier dans le domaine immobilier ;
- la correspondance avec la rémunération de fonctions similaires dans des sociétés comparables.

La rémunération fixe de la Directrice Générale pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est fixée à 326 400 euros.

#### Rémunération variable

La rémunération variable de la Directrice Générale est plafonnée à un maximum de 2/3 de sa rémunération fixe annuelle et soumise à des critères de performance qualitatifs et quantitatifs liés à la réalisation des objectifs de la Société, fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Le poids de chacun des critères qualitatifs et quantitatifs seront déterminés par le Conseil d'administration sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations :

- des critères qualitatifs basés sur la conception, l'approbation et l'amorçage de la feuille de route à cinq ans, la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée à cette feuille de route et la qualité de l'engagement des projets de développements ;
- quatre critères quantitatifs basés sur les cessions et acquisitions d'actifs, le ratio *Loan to Value* et le taux d'occupation.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs sera établi par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations mais ne sera pas rendu public pour des raisons de confidentialité opérationnelle.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'administration a fixé les méthodes d'évaluation suivantes :

- le niveau d'atteinte des critères de performance qualitatifs est apprécié par le Comité des nominations et des rémunérations qui formule des recommandations au Conseil. Le Conseil fixe ensuite la quotité de la rémunération variable fixée sur le degré d'atteinte de ces critères de performance qualitatifs en s'appuyant sur les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations ;

- les critères de performance quantitatifs font l'objet d'un rapport de constats des Commissaires aux comptes résultant de procédures convenues relatives à la détermination de la rémunération variable du Directeur Général confirmant les modalités de calcul et le niveau de réalisation des objectifs, et déterminant en conséquence le nombre d'actions gratuites attribuées en application de ces critères ;
- l'appréciation des critères de performance qualitatifs et quantitatifs font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'administration lors de l'arrêtés des comptes de l'exercice suivant leur fixation.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature de la Directrice Générale versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice. (vote ex post).

#### Attribution gratuite d'actions

L'attribution gratuite d'actions est soumise à des critères de performance quantitatifs et qualitatifs, liés à la réalisation des objectifs de la Société, fixés par le Conseil.

Les méthodes d'évaluation pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus sont identiques à celles applicables à la rémunération variable.

La période d'acquisition des actions est d'une année. Elle est suivie d'une période de conservation d'une année également. La Directrice Générale est tenue de conserver au nominatif au minimum 50 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions.

#### Rémunération exceptionnelle

L'octroi d'une rémunération exceptionnelle à la Directrice Générale est possible dans des circonstances exceptionnelles.

#### Engagements

La Directrice Générale ne bénéficie d'aucun engagement pris par la Société, que ce soit au titre de la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social, d'indemnités de départ ou de non-concurrence, d'engagements de retraite à prestations définies ou autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

#### Avantages de toute nature

La Directrice Générale peut bénéficier d'avantages en nature tels que l'usage d'une voiture de fonction, une assurance perte d'emploi des chefs d'entreprise et d'un téléphone portable. Elle bénéficie en outre des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ainsi que de l'article 83 et de l'intéressement en vigueur au sein du Groupe. Elle a également droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation des justificatifs.

#### 4.4.1.4. Politique de rémunération du Directeur Général Délégué

En cas de nomination en cours d'exercice d'un Directeur Général Délégué, les rémunérations seront attribuées *pro rata temporis* du jour de sa nomination jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

La rémunération du Directeur Général Délégué est composée de la façon suivante :

##### Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général Délégué reflète le niveau et la complexité de ses responsabilités et ses missions. Elle est déterminée en prenant en compte :

- son expérience et ses compétences, en particulier dans le domaine financier ;
- la correspondance avec la rémunération de fonctions similaires dans des sociétés comparables.

La rémunération fixe du Directeur Général Délégué pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est fixée à 326 400 euros.

##### Rémunération variable

La rémunération variable du Directeur Général Délégué est plafonnée à un maximum de 1/2 de sa rémunération fixe annuelle, et soumise à des critères de performance qualitatifs et quantitatifs liés à la réalisation des objectifs de la Société, fixés par le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations :

- des critères qualitatifs basés sur la conception, l'approbation et l'amorçage de la feuille de route à cinq ans, la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée à cette feuille de route et la qualité de l'engagement des projets de développements ;
- quatre critères quantitatifs basés sur les cessions et acquisitions d'actifs, le ratio *Loan to Value* et le taux d'occupation.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs a été préétabli par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Ces critères sont liés à la mise en œuvre de la stratégie de la Société de recentrage du patrimoine sur ses implantations stratégiques et sur l'amélioration de la qualité de ses actifs et revenus, afin de générer une capacité de croissance supérieure.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil a fixé les méthodes d'évaluation suivantes :

- le niveau d'atteinte des critères de performance qualitatifs est apprécié par le Comité des nominations et des rémunérations qui formule des recommandations au Conseil. Le Conseil fixe ensuite la quotité de la rémunération variable fixée sur le degré d'atteinte de ces critères de performance qualitatifs en s'appuyant sur les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations ;

- les critères de performance quantitatifs font l'objet d'un rapport de constats des Commissaires aux comptes résultant de procédures convenues relatives à la détermination de la rémunération variable du Directeur Général Délégué confirmant les modalités de calcul et le niveau de réalisation des objectifs, et déterminant en conséquence le nombre d'actions gratuites attribuées en application de ces critères ;
- l'appréciation des critères de performance qualitatifs et quantitatifs font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'administration lors de l'arrêté des comptes de l'exercice suivant la fixation de ces critères.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature du Directeur Général Délégué versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (*vote ex post*).

##### Attribution gratuite d'actions

L'attribution gratuite d'actions est soumise à des critères de performance quantitatifs et qualitatifs, liés à la réalisation des objectifs de la Société, fixés par le Conseil et identiques à ceux liés à la rémunération variable.

Les méthodes d'évaluation pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus sont identiques à celles applicables à la rémunération variable.

La période d'acquisition des actions est d'une année. Elle est suivie d'une période de conservation d'une année également. Le Directeur Général Délégué est tenu de conserver au nominatif au minimum 50 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions.

##### Rémunération exceptionnelle

L'octroi d'une rémunération exceptionnelle au Directeur Général Délégué est possible dans des circonstances exceptionnelles.

##### Engagements

- Indemnité de départ.

Le Directeur Général Délégué, Monsieur Bruno Meyer, peut bénéficier d'une indemnité de départ compte tenu de l'impossibilité de mettre en place la garantie perte d'emploi et/ou révocation autorisée par le Conseil d'administration le 28 septembre 2018.

Le Conseil d'administration du 28 novembre 2019 a décidé de lui consentir un tel engagement et le Conseil du 11 mars 2021 a renouvelé cet engagement sous condition suspensive de l'adoption par la prochaine Assemblée de la présente politique de rémunération le concernant.

Ainsi, le Directeur Général Délégué bénéficierait de cette indemnité de départ en cas de cessation imposée de ses fonctions (révocation ou non-renouvellement de son mandat). Elle correspond à 70 % de sa rémunération sur les Tranches A et B et 55 % sur la tranche C tel que ces tranches sont définies par l'Urssaf (calcul effectué sur la base de la rémunération perçue sur les 12 derniers mois à la date de cessation de ses fonctions), sur une durée de deux ans.

Le versement de cette indemnité de départ serait soumis à la réalisation de la condition de performance suivante : le taux moyen de réalisation des critères de performance fixés par le Conseil d'administration pour la rémunération variable annuelle de Monsieur Bruno Meyer devra être supérieur ou égal à 40 % sur les deux derniers exercices.

- Il est précisé que le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Bruno Meyer est prorogé jusqu'à la nomination, le cas échéant, d'un Directeur Général. Jusqu'à cette date, la condition de performance portera sur le taux de réalisation des critères de performance fixés pour l'exercice 2020, lequel devra être supérieur ou égal à 40 %. La manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la présente politique de rémunération est décrite au paragraphe ci-avant relatif à la rémunération variable du Directeur Général Délégué.
- Autres engagements : le Directeur Général Délégué ne bénéficie ni d'indemnités de non-concurrence, ni d'engagements de retraite à prestations définies, ni d'autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

### Avantages de toute nature

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'avantages en nature composés de l'usage d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Il bénéficie en outre des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ainsi que de l'article 83 et de l'intéressement en vigueur au sein du Groupe. Il a également droit au remboursement de ses frais professionnels.

### Contrat de travail

Le contrat de travail de Directeur Général Adjoint de Monsieur Bruno Meyer a été suspendu à compter de sa nomination comme Directeur Général Délégué le 28 septembre 2018.

## 4.4.2. INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

### (Treizième à dix-septième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)

Le présent paragraphe comprend les informations requises par l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux termes de la treizième résolution (dans le cadre du *say on pay ex post* « global »).

Par ailleurs, pour les seuls dirigeants mandataires (Président du Conseil, Directeur Général et Directeur Général Délégué), les informations nominatives les concernant présentées ci-après font également l'objet d'un vote individuel aux termes d'une résolution spécifique (*say on pay ex post* « individuel »).

Il est précisé concernant les informations chiffrées mentionnées ci-dessous pour la rémunération individuelle des mandataires

### 4.4.1.5. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Aucun administrateur ne perçoit de rémunération directe ou indirecte, hormis celle prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2021 a approuvé la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 357 000 euros applicable pour l'exercice 2021.

Il est proposé de porter le montant de la rémunération des membres du Conseil pour l'exercice 2022 à 420 000 euros.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil ont été fixés par le Conseil et tiennent compte de la Présidence du Conseil d'administration et de chaque Comité, de l'appartenance à un Comité et de l'assiduité.

La rémunération des membres du Conseil est répartie selon les modalités suivantes :

- une partie est allouée à chaque Comité proportionnellement au nombre de réunions et à la présence de ses membres ;
- le montant alloué au Président de chaque Comité est le double du montant alloué à un membre : 780 euros par séance pour un membre et 1 560 euros pour le Président ;
- après déduction du montant alloué aux membres de chaque Comité, le montant restant est attribué à hauteur de 20 % entre les administrateurs *pro rata temporis* ;
- les 80 % restants sont attribués aux administrateurs en fonction de leur taux de participation aux réunions du Conseil d'administration. Le montant par séance alloué au Président est le double du montant alloué à un administrateur.

Monsieur Maxence Hecquard et Monsieur Philippe Desurmont, censeurs, perçoivent pour leurs fonctions de censeur une fraction de la rémunération des membres du Conseil selon les mêmes modalités que celles applicables aux administrateurs.

sociaux que seuls les éléments versés au cours de 2021 et attribués au titre de 2021 (colonne avec fond rose) sont soumises au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée dans le cadre des résolutions susvisées.

Il est précisé que la rémunération totale de chaque mandataire social respecte la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021.

Les montants indiqués comme attribués dans les tableaux ci-dessous sont ceux attribués au titre de l'exercice indiqué et ceux mentionnés comme versés sont ceux versés au cours de l'exercice considéré.

#### 4.4.2.1. Rémunérations versées et attribuées à Monsieur Didier Ridoret, Président du Conseil d'administration (quatorzième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)

Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Montant attribué en 2020	Montant attribué en 2021
Ridoret Didier	33 808 €	36 588 €

#### Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/indemnités

TABLEAU 11. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Didier Ridoret Président du Conseil d'administration Date début mandat : 29 avril 2021 Date fin de mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023 qui se tiendra en 2024		X		X		X		X

#### 4.4.2.2. Rémunérations et avantages versés et attribués à Madame Christel Zordan, Directrice Générale à compter du 2 novembre 2021 (seizième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)

#### Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au cours de l'exercice à Christel Zordan, Directrice Générale à compter du 2 novembre 2021

TABLEAU 1. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	2020	2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	200 188 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) <sup>(1)</sup>	-	27 930 €
<b>TOTAL</b>		<b>288 118 €</b>

(1) L'attribution définitive des actions gratuites pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs liés à la prise de fonction de la Directrice Générale. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement la totalité des 1 000 actions attribuées initialement à la Directrice Générale.

**Tableau récapitulatif des rémunérations de Christel Zordan, Directrice Générale à compter du 2 novembre 2021, au cours de l'exercice**
**TABLEAU 2. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

	Montants 2020		Montants 2021	
	attribués	versés	attribués	versés
Rémunération fixe	-	-	53 333 €	53 333 €
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	-	-	26 667 €	26 667 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle <sup>(2)</sup>	-	-	120 000 €	120 000 €
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	-	-	N/A	N/A
Avantages en nature (véhicule de fonction, téléphone portable, assurance perte d'emploi des chefs d'entreprise GSC, mutuelle)	-	-	188 €	188 €
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 188 €</b>	<b>200 188 €</b>

(1) La rémunération variable est versée avec une année de décalage.

La rémunération variable 2021 correspond à 50 % de la rémunération fixe prorata temporis attribuée et versée en 2021. Elle est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs liés à la prise de fonction de la Directrice Générale.

(2) La rémunération exceptionnelle est versée avec une année de décalage.

La rémunération exceptionnelle 2021 correspond à la compensation d'une partie des rémunérations différées abandonnées par la Directrice Générale pour rejoindre la Société de la Tour Eiffel.

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2021 à Christel Zordan, Directrice Générale, par l'émetteur et par toute société du Groupe**
**TABLEAU 4. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2021 par Christel Zordan, Directrice Générale**
**TABLEAU 5. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Actions attribuées gratuitement durant l'exercice 2021 à Christel Zordan, Directrice Générale**
**TABLEAU 6. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan n° 17	1 000	27,93	23/11/2022	23/11/2023	<sup>(1)</sup>

(1) L'attribution définitive des actions gratuites pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs liés à la prise de fonction de la Directrice Générale. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement la totalité des 1 000 actions attribuées initialement à la Directrice Générale.

**Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice 2021 pour Christel Zordan, Directrice Générale**
**TABLEAU 7. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.



## Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/indemnités

TABLEAU 11. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Christel Zordan</b> Directrice Générale Date début mandat : 2021 Date fin de mandat : 2024		X		X		X		X

## 4.4.2.3. Rémunérations et avantages versés et attribués à Monsieur Thomas Georgeon, Directeur Général (quinzième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)

## Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au cours de l'exercice à Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29 avril 2021

TABLEAU 1. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	2020	2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	483 797 €	633 703 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	87 900 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>571 697 €</b>	<b>633 703 €</b>

## Tableau récapitulatif des rémunérations de Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29 avril 2021

TABLEAU 2. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Montants 2020		Montants 2021	
	attribués	versés	attribués	versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	314 160 €	308 000 €	314 160 €	190 262 €
Rémunération variable annuelle	157 080 €	78 854 €		
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle <sup>(2)</sup>	0 €	0 €	284 985 €	284 985 €
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	12 557 €	12 557 €	34 558 €	34 558 €
<b>TOTAL</b>	<b>483 797 €</b>	<b>405 571 €</b>	<b>457 267 €</b>	<b>457 267 €</b>

(1) Le mandat social de Directeur Général de Thomas Georgeon a pris fin avec l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2021. À l'issue, le contrat de travail en tant que Directeur Général Adjoint a repris cours et ce jusqu'au 31 août 2021.

(2) La rémunération exceptionnelle correspond aux indemnités versées en 2021 au titre de la cessation du mandat de Directeur Général et la rupture du contrat de travail en tant que Directeur Général Adjoint.

(3) Les avantages en nature correspondent au véhicule de fonction, au téléphone portable, à l'assurance perte d'emploi des chefs d'entreprise GSC, la mutuelle, des honoraires d'assistance juridique et des honoraires de services d'outplacement.

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2021 à Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29 avril 2021, par l'émetteur et par toute société du Groupe**

**TABLEAU 4. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2021 par Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29 avril 2021**

**TABLEAU 5. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Actions attribuées gratuitement durant l'exercice 2020 à Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29 avril 2021**

**TABLEAU 6. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice 2021 pour Thomas Georgeon, Directeur Général, jusqu'au 29 avril 2021**

**TABLEAU 7. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

N/A.

**Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/indemnités**

**TABLEAU 11. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Thomas Georgeon</b> <b>Directeur Général</b> Date début mandat : 2018 Date fin de mandat : 2021		X		X		X		X

*Le contrat de travail, suspendu le 28 septembre 2018, a été réactivé le 29 avril 2021 et a pris fin le 31 août 2021.*

#### 4.4.2.4. **Rémunérations et avantages versés et attribués à Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué (dix-septième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)**

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au cours de l'exercice à Bruno Meyer, Directeur Général Délégué à compter du 28 septembre 2018**

**TABLEAU 1. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

	2020	2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	477 357 €	486 145 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0 €	0 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) <sup>(1)</sup>	87 900 €	83 790 €
<b>TOTAL</b>	<b>565 257 €</b>	<b>569 935 €</b>

*(1) L'attribution définitive des actions gratuites pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs (40 %) basés sur la qualité : de la conduite de la période transitoire jusqu'à la prise de fonction de la Directrice Générale puis intégration de la Directrice Générale au sein de la Société, avec les équipes, facilitation des relations avec le Conseil d'administration et les actionnaires, qualité de la communication financière, et de critères de performance quantitatifs (60 %) basés notamment sur la réalisation du plan de cession d'actifs et sur la progression de l'ANR par action et du Cash-Flow Courant par action. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement 1 714 actions sur les 3 000 attribuées initialement au Directeur Général Délégué.*



## Tableau récapitulatif des rémunérations de Bruno Meyer, Directeur Général Délégué à compter du 28 septembre 2018, au cours de l'exercice

TABLEAU 2. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Montants 2020		Montants 2021	
	attribués	versés	attribués	versés
Rémunération fixe	314 160 €	314 160 €	320 000 €	320 000 €
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	157 080 €	78 854 €	160 000 €	91 400 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature (véhicule de fonction, téléphone portable, mutuelle)	6 117 €	6 117 €	6 145 €	6 145 €
<b>TOTAL</b>	<b>477 357 €</b>	<b>399 131 €</b>	<b>486 145 €</b>	<b>417 545 €</b>

(1) La rémunération variable est versée avec une année de décalage.

La rémunération variable annuelle 2021 correspond à 50 % de la rémunération fixe attribuée et versée en 2021. Elle est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs (40 %) basés sur la qualité : de la conduite de la période transitoire jusqu'à la prise de fonction de la Directrice Générale puis intégration de la Directrice Générale au sein de la Société, avec les équipes, facilitation des relations avec le Conseil d'administration et les actionnaires, qualité de la communication financière, et de critères de performance quantitatifs (60 %) basés notamment sur la réalisation du plan de cession d'actifs et sur la progression de l'ANR par action et du Cash-Flow Courant par action.

### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2021 à Bruno Meyer, Directeur Général Délégué, par l'émetteur et par toute société du Groupe

TABLEAU 4. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

N/A.

### Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2021 par Bruno Meyer, Directeur Général Délégué

TABLEAU 5. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

N/A.

### Actions attribuées gratuitement durant l'exercice 2021 à Bruno Meyer, Directeur Général Délégué

TABLEAU 6. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan n° 17 du 23/11/2021	3 000	27,93 €	23/11/2022	23/11/2023	<sup>(1)</sup>

(1) L'attribution définitive des actions gratuites pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs (40 %) basés sur la qualité : de la conduite de la période transitoire jusqu'à la prise de fonction de la Directrice Générale puis intégration de la Directrice Générale au sein de la Société, avec les équipes, facilitation des relations avec le Conseil d'administration et les actionnaires, qualité de la communication financière, et de critères de performance quantitatifs (60 %) basés notamment sur la réalisation du plan de cession d'actifs et sur la progression de l'ANR par action et du Cash-Flow Courant par action. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement 1 714 actions au Directeur Général Délégué.

### Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice 2021 pour Bruno Meyer, Directeur Général Délégué

TABLEAU 7. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

N/A.

**Contrat de travail/régime de retraite supplémentaire/indemnités**
**TABLEAU 11. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Bruno Meyer</b> <b>Directeur Général Délégué</b> Date début mandat : 2021 Date fin de mandat : 2024	X			X	X <sup>(1)</sup>			X

Le contrat de travail a été suspendu (voir paragraphe 4.4.1.4 ci-avant).

(1) Une indemnité de départ a été octroyée par le Conseil d'administration à Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué, le 28 novembre 2019. Il est précisé que cet engagement a été pris par le Conseil d'administration au vu de l'impossibilité de mettre en place la garantie perte d'emploi et/ou révocation autorisée le 28 septembre 2018. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021, il n'a pas été effectif au cours de l'exercice 2021. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022 a renouvelé cet engagement, sous réserve de son autorisation par la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la Société.

**4.4.2.5. Informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour les membres du Conseil d'administration (treizième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022)**
**Rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**
**TABLEAU 3. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants bruts attribués en 2020 et versés en 2021 <sup>(1)</sup>	Montants bruts attribués en 2021 <sup>(2)</sup>
	Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Rémunération au titre du mandat d'administrateur
AG Real Estate	24 234 €	21 729 €
Auberty Agnès	N/A	N/A
Bernasconi Patrick	22 083 €	27 979 €
De Cazenove Bibiane	26 574 €	24 859 €
Chanut Jacques	-	21 739 €
La Mutuelle Générale	22 674 €	23 299 €
Marcilhacy Claire	N/A	N/A
MM Puccini	24 234 €	19 883 €
Ridoret Didier (à compter du 24/05/2018 Président à compter du 27/05/2020)	33 808 €	36 588 €
Rodarie Hubert (jusqu'au 27/05/2020)	22 454 €	-
SMABTP	22 674 €	21 443 €
SMA SA	16 031 €	18 619 €
SMAvie BTP	24 234 €	21 739 €
Suravenir	16 031 €	13 051 €
Wiedmer Brouder Marie	29 694 €	24 859 €
<b>TOTAL</b>	<b>319 046 €</b>	<b>316 158 €</b>

(1) La différence entre le montant global de 357 000 euros attribué par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2019 et le total de la colonne « Montants attribués en 2020 » correspond aux montants versés aux censeurs MM Maxence Hecquard (24 234 euros), Philippe Desurmont (13 717 euros).

(2) La différence entre le montant global de 357 000,00 euros attribué par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2021 et le total de la colonne « Montants attribués en 2021 » correspond aux montants versés aux censeurs MM Maxence Hecquard (19 883 euros), Philippe Desurmont (20 959 euros).

#### 4.4.2.6. Ratio d'équité

##### Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société de la Tour Eiffel

La rémunération retenue pour les dirigeants est calculée à partir des éléments versés ou attribués au cours de l'exercice N, sur une

base brute. Elle correspond à la rémunération affichée chaque année dans les tableaux de synthèse des rémunérations présentés dans le document d'enregistrement universel et soumise au vote des actionnaires : fixe, variable et avantages en nature.

Afin de présenter le panel le plus large possible, les effectifs pris en compte pour le calcul du ratio sont d'une part 100 % des effectifs de la Société (lignes Société de la Tour Eiffel), d'autre part 100 % des effectifs du Groupe (sur la ligne UES Société de la Tour Eiffel).

#### RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION VERSÉE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS ET LE SMIC

Informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Directeur Général / Directrice Générale</b>	<b>Thomas Georgeon / Christel Zordan <sup>(2)</sup></b>	<b>Thomas Georgeon</b>	<b>Thomas Georgeon</b>	<b>Thomas Georgeon / Philippe Lemoine <sup>(1)</sup></b>	<b>Philippe Lemoine</b>
Rémunération (en euros)	709 994	405 571	451 015	598 795	321 991
Évolution (en %) de la rémunération du Directeur Général / Directrice Générale	75 %	- 10 %	- 25 %	86 %	14 %
<b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Bruno Meyer <sup>(2)</sup></b>	<b>Bruno Meyer</b>	<b>Bruno Meyer</b>	<b>Bruno Meyer <sup>(1)</sup></b>	<b>N/A</b>
Rémunération (en euros)	417 545	399 131	443 873	141 366	N/A
Évolution (en %) de la rémunération du Directeur Général Délégué	5 %	- 10 %	214 %	N/A	N/A
<b>Informations sur le périmètre de la société cotée : Société de la Tour Eiffel</b>					
Rémunération moyenne des salariés (en euros)	153 082	145 326	129 274	117 080	63 735
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	5 %	12 %	10 %	84 %	- 50 %
Rémunération médiane des salariés (en euros)	124 221	119 118	116 061	113 446	61 599
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	4 %	3 %	2 %	84 %	- 27 %
<b>SMIC (en euros)</b>	<b>18 655</b>	<b>18 473</b>	<b>18 255</b>	<b>17 982</b>	<b>17 763</b>
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur rémunération moyenne	5	3	3	5	5
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur rémunération médiane	6	3	4	5	5
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur SMIC	38	22	25	33	18
Ratio Bruno Meyer sur rémunération moyenne	3	3	3	1	N/A
Ratio Bruno Meyer sur rémunération médiane	3	3	4	1	N/A
Ratio Bruno Meyer sur SMIC	22	22	24	8	N/A

Informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Informations complémentaires sur le périmètre élargi : UES Société de la Tour Eiffel</b>					
Rémunération moyenne des salariés (en euros)	72 882	73 797	60 107	67 866	49 624
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 1 %	23 %	- 11 %	37 %	N/A
Rémunération médiane des salariés (en euros)	58 756	61 615	53 706	56 088	42 000
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	- 5 %	15 %	- 4 %	34 %	N/A
SMIC (en euros)	18 655	18 473	18 255	17 982	17 763
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur rémunération moyenne	10	5	8	9	6
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur rémunération médiane	12	7	8	11	8
Ratio Directeur Général / Directrice Générale sur SMIC	38	22	25	33	18
Ratio Bruno Meyer sur rémunération moyenne	6	5	7	2	N/A
Ratio Bruno Meyer sur rémunération médiane	7	6	8	3	N/A
Ratio Bruno Meyer sur SMIC	22	22	24	8	N/A
<b>Performance de la Société</b>					
EPRA NTA (en euros par action)	50,9	53,0	52,2	50,0	58,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 3,9 %	1,6 %	4,3 %	- 14,8 %	38,1 %
EPRA Earning (en euros par action)	1,64	2,38	2,92	2,95	3,58
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 31,3 %	- 18,4 %	- 1,0 %	- 17,7 %	38,1 %
Dividende (en euros par action)	2	2	3	3	3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,0 %	- 33,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Patrimoine (en millions d'euros)	1 797,1	1 866,0	1 860,1	1 717,2	1 168,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 3,7 %	0,3 %	8,3 %	46,9 %	3,0 %
Revenus locatifs nets (en millions d'euros)	84,7	92,9	97,0	103,0	68,4
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	- 8,8 %	- 4,3 %	- 5,8 %	50,6 %	14,9 %

(1) M. Thomas Georgeon et M. Bruno Meyer ont été respectivement nommés Directeur Général et Directeur Général Délégué le 28 septembre 2018.

(2) Mme Christel Zordan et M. Bruno Meyer ont été respectivement nommés Directrice Générale et Directeur Général Délégué le 28 juillet 2021.

#### 4.4.2.7 *Autres rémunérations : options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions*

##### Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Information sur les options de souscription venues à échéance en 2021 ou en cours de validité au 31 décembre 2021

TABLEAU 8. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

N/A.

##### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2021

TABLEAU 9. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetés	Prix moyen pondéré	N° plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	N/A	N/A
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	N/A	N/A

## Historique des attributions d'actions de performance

## Information sur les actions attribuées gratuitement en cours de validité au 31 décembre 2021

TABLEAU 10. POSITION RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

	Plan n° 16	Plan n° 17
Date d'Assemblée	27/05/2020	29/04/2021
Date du Conseil d'administration	11/03/2021	23/11/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	26 000	24 000
<b>Nombre attribué à Christel Jordan, Directrice Générale à compter du 02/11/2021</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>
Date d'acquisition des actions	N/A	23/11/2022
Date de fin de période de conservation	N/A	23/11/2023
Conditions de performance	N/A	(2)
<b>Nombre attribué à Thomas Georgeon, Directeur Général jusqu'au 29/04/2021</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>
Date d'acquisition des actions	11/03/2022	-
Date de fin de période de conservation	11/03/2023	-
Conditions de performance	(1)	-
<b>Nombre attribué à Bruno Meyer, Directeur Général Délégué à compter du 28/09/2018</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
Date d'acquisition des actions	11/03/2022	23/11/2022
Date de fin de période de conservation	11/03/2023	23/11/2023
Conditions de performance	(1)	(3)
<b>Nombre attribué aux salariés de la Société et d'une filiale</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Date d'acquisition des actions	11/03/2022	28/11/2019
Date de fin de période de conservation	11/03/2023	28/11/2020
<b>Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques</b>	<b>2 988</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT RESTANTES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>23 012</b>	<b>24 000</b>

(1) Sur la base des critères de performance relatifs à l'exercice 2020 constatés par le Conseil d'administration du 11 mars 2021 et ratifiés par l'AGM du 29 avril 2021 dans sa vingtième et vingt-et-unième résolutions les actions attribuées à Messieurs Thomas Georgeon et Bruno Meyer sont au nombre de 1 506 actions chacun.

(2) L'attribution définitive des actions gratuites de la Directrice Générale pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs liés à la prise de fonction de la Directrice Générale. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement la totalité des 1 000 actions attribuées initialement à la Directrice Générale.

(3) L'attribution définitive des actions gratuites du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2021 est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs (40 %) basés sur la qualité : de la conduite de la période transitoire jusqu'à la prise de fonction de la Directrice Générale puis intégration de la Directrice Générale au sein de la Société, avec les équipes, facilitation des relations avec le Conseil d'administration et les actionnaires, qualité de la communication financière, et de critères de performance quantitatifs (60 %) basés notamment sur la réalisation du plan de cession d'actifs et sur la progression de l'ANR par action et du Cash Flow Courant par action. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022, aux vues des critères de performance constatés pour l'exercice 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2022, d'attribuer définitivement 1 714 actions au Directeur Général Délégué.

## 4.5. Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère depuis le 16 octobre 2014 au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009, qui a été révisé en septembre 2021. Ce Code est disponible sur le site de Middelnext ([www.middelnext.com](http://www.middelnext.com)).

Les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middelnext de septembre 2021 et leur application par la Société sont présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	Recommandation	Application	Explications
R1	Déontologie des membres du Conseil	oui	<p>Les règles de déontologie préconisées par la recommandation R1 sont reprises dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société en tant qu'obligations que les administrateurs sont tenus de respecter.</p> <p>La seule exception concerne la procédure de signature du règlement intérieur : la Société considère que la remise de ce document au nouvel administrateur au moment de sa nomination vaut réception, compte tenu de la disposition y incluse prévoyant que « l'acceptation de ses fonctions par une personne nommée membre du Conseil d'administration ou désignée représentant permanent d'un membre emporte de sa part adhésion pleine et entière au Règlement Intérieur et au strict respect duquel elle s'oblige de par son acceptation ».</p>
R2	Conflits d'intérêts	oui	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration décrit les modalités de la procédure mise en place au sein de la Société afin d'organiser la révélation et la gestion des conflits d'intérêts, ladite procédure prévoyant en outre qu'une revue annuelle des conflits sera faite annuellement par le Conseil d'administration après avoir interrogé les administrateurs. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022 a constaté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>qu'aucun administrateur n'a déclaré à la Société une quelconque situation de conflits d'intérêts réels ou de risque de conflits entre l'intérêt social de la Société et son propre intérêt ou celui de l'actionnaire représenté ;</li> <li>qu'aucun administrateur n'a déclaré être impliqué, personnellement ou au nom de la société actionnaire qu'il représente, dans une quelconque situation contractuelle ou relation d'affaires avec la Société de la Tour Eiffel soumise à la procédure des conventions réglementées et comme telle donnant lieu à abstention de vote lors de la délibération du Conseil y attachée ;</li> <li>qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.</li> </ul> <p>En ce qui concerne les Commissaires aux comptes, la Société ne confie pas les services autres que la certification des comptes (autres que les attestations ou les services rendus en application des textes légaux ou réglementaires) à un cabinet différent des Commissaires aux comptes de la Société. En 2021, ces services consistent en l'émission de rapport sur les informations sociales et environnementales contenues dans la déclaration de performance extra-financière par le cabinet PWC.</p>
R3	Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	oui	<p>Le Conseil d'administration comprend six administrateurs indépendants sur un total de quatorze administrateurs.</p> <p>Les critères d'indépendance définis par le Code Middelnext révisé en septembre 2021 sont examinés annuellement lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes. Le Conseil d'administration du 9 mars 2022 a ainsi procédé à la revue de la qualité d'indépendance des administrateurs.</p>
R4	Information des membres du Conseil	oui	<p>Le règlement intérieur précise la documentation à envoyer avant chaque séance ainsi que le délai de communication (plusieurs jours à l'avance). Si la situation de la Société le nécessite, les administrateurs reçoivent toute l'information nécessaire entre deux réunions du Conseil d'administration.</p>
R5	Formation des « membres du Conseil » (Nouvelle recommandation)	oui	<p>Le Conseil d'administration bénéficie des formations dispensées par Mme Pauline Pailler, en qualité de déontologue. Les formations dispensées ont notamment trait à la réglementation relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, à la veille réglementaire et l'assistance au sujet de l'information permanente et la gestion de l'information privilégiée.</p>

N°	Recommandation	Application	Explications
R6	Organisation des réunions du Conseil et des Comités	oui	L'ensemble des recommandations est appliqué, étant précisé que l'organisation de visioconférence a été mise en place avec l'ensemble des membres du Conseil au cours de l'exercice 2021.
R7	Mise en place de Comités	oui	Il existe au sein de la Société un Comité d'audit, un Comité de nomination et des rémunérations et un Comité des investissements présidés par un administrateur indépendant.
R8	Mise en place d'un Comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) (Nouvelle recommandation)	en cours	Consciente des enjeux liés à la RSE, la Société met actuellement en place un Comité RSE. Le règlement intérieur du Conseil d'administration a d'ailleurs été modifié à cet effet. Ce Comité sera invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise. Le Comité RSE sera présidé par un membre indépendant.
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	oui	Le règlement intérieur du Conseil est en conformité avec cette recommandation. Il est mis en ligne sur le site Internet de la Société.
R10	Choix de chaque administrateur	oui	Lors de la nomination ou du renouvellement d'un administrateur, une biographie est insérée dans la brochure de convocation mise en ligne sur le site Internet de la Société au plus tard à J-21, de même que la liste de ses mandats.
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	oui	La durée du mandat des administrateurs fixée par le Conseil d'administration à trois ans est adaptée à son fonctionnement. Le renouvellement des mandats est échelonné sur trois années. La durée du mandat figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
R12	Rémunération de l'administrateur	oui	Des jetons de présence sont distribués à tous les administrateurs. La répartition tient compte de la participation aux réunions et de l'assiduité.
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	oui	Une évaluation du Conseil d'administration est réalisée annuellement. Les résultats sont communiqués aux administrateurs lors d'une séance du Conseil et figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
R14	Relation avec les « actionnaires »	oui	Des contacts ont lieu régulièrement entre la Direction Générale et les principaux actionnaires.
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise (Nouvelle recommandation)	oui	La politique engagée par la Société s'inscrit dans une démarche de diversité et d'équité. Notamment, le Comex est actuellement composé à 60 % de femmes et l'Index égalité professionnelle (Egapro) est de 97 %.
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants	oui	La rémunération variable 2021 de Messieurs Thomas Georgeon, Directeur Général, et de Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué, est soumise à la réalisation de critères de performance qualitatifs. Les actions gratuites qui leur ont été attribuées sont soumises aux mêmes critères de performance. Le niveau et les modalités de rémunérations des dirigeants respectent les principes de la recommandation R13.
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	oui	Le Conseil d'administration du 23 novembre 2021 a procédé à la revue annuelle du Plan de succession des dirigeants en cas de vacance imprévisible, présenté par la Présidente du Comité de nomination et des rémunérations.
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	oui	Le contrat de travail de Directeur Général Adjoint de Monsieur Thomas Georgeon a été suspendu à compter de sa nomination comme Directeur Général le 28 septembre 2018. La différence entre sa rémunération en tant que Directeur Général Adjoint et celle de Directeur Général a été considérée comme modérée, compte tenu des risques inhérents à un mandat social, et justifie ainsi le maintien de la protection sociale conférée par ce contrat.



N°	Recommandation	Application	Explications
R19	Indemnités de départ	oui	<p>Après avoir constaté l'impossibilité matérielle de mettre en place la garantie perte d'emploi et /ou révocation attribuée le 28 septembre 2018 à Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration a autorisé le 28 novembre 2019 l'octroi en sa faveur d'une indemnité de départ qui a été approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2020.</p> <p>Le Conseil du 11 mars 2021 a décidé de renouveler cette indemnité sous réserve de son approbation par la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.</p> <p>Cette indemnité de départ est conforme à la recommandation R16 du code Middenext sur les indemnités de départ : elle ne dépasse pas deux ans de rémunération fixe et variable après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail. Elle ne s'appliquera pas si Monsieur Bruno Meyer quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou s'il change de fonctions à l'intérieur du groupe Société de la Tour Eiffel.</p> <p>Le Directeur Général quant à lui ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.</p>
R20	Régimes de retraite supplémentaires	oui	Aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies n'est mis en place par la Société au bénéfice des dirigeants.
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	oui	<p>La Société n'attribue pas de stock-options.</p> <p>Les actions gratuites attribuées en 2019 au bénéfice du Directeur Général et du Directeur Général délégué sont en intégralité soumises à des critères de performance pertinents traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise, appréciés sur une période d'une durée significative.</p>
R22	Revue des points de vigilance	oui	Le Conseil d'administration revoit annuellement les points de vigilance, et pour la dernière fois le 11 mars 2021.

## 4.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

### Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation du capital envisagée	Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution	Durée	Montant nominal maximum augmentation de capital	Montant nominal maximum titres de créance	Utilisation
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	29/04/2021 22 <sup>e</sup> résolution	18 mois	10 % du capital		Délégation non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	29/04/2021 24 <sup>e</sup> résolution	26 mois	20 M€		Délégation non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/04/2021 25 <sup>e</sup> résolution	26 mois	50 M€	350 M€	Délégation non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	29/04/2021 26 <sup>e</sup> résolution	26 mois	30 M€	350 M€	Délégation non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	29/04/2021 27 <sup>e</sup> résolution	26 mois	20 % du capital par an	350 M€	Délégation non utilisée

<b>Nature de l'augmentation du capital envisagée</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant nominal maximum augmentation de capital</b>	<b>Montant nominal maximum titres de créance</b>	<b>Utilisation</b>
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	29/04/2021 28 <sup>e</sup> résolution	Dans les 30 jours de la clôture de la souscription	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale		Délégation non utilisée
Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	29/04/2021 29 <sup>e</sup> résolution	26 mois	10 % du capital		Délégation non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	29/04/2021 30 <sup>e</sup> résolution	26 mois	600 000 €		Délégation non utilisée
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et mandataires sociaux, dans la limite d'un (1) % du capital	29/04/2021 31 <sup>e</sup> résolution	38 mois	1 % du capital		Attribution gratuite de 24 000 actions

## 4.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- Structure du capital : ces informations figurent au paragraphe 7.2.2.4 du rapport de gestion sur l'exercice 2021.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société : néant.
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance (participations significatives et d'autocontrôle) : ces informations figurent au paragraphe 7.2.2.4 du rapport de gestion sur l'exercice 2021.
- Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci (actions de préférence) : néant.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant.
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pactes d'actionnaires) : néant.
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société :

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix actions. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

Le nombre des administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents de personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur à la moitié des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, et sauf démission, décès ou nomination intervenus entre-temps, l'administrateur le plus âgé sera réputé démissionnaire et cessera ses fonctions à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes annuels.

Les personnes âgées de plus de 72 ans ne peuvent être nommées administrateurs. L'administrateur atteint par cette limite d'âge en cours de mandat, à défaut de démission volontaire, peut poursuivre son mandat jusqu'à son terme.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire qui devront être soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Dans le cas où le nombre des administrateurs serait descendu au-dessous de trois, les administrateurs seraient tenus de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

- Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions : le tableau des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital figure ci-dessus au 4.6. Les informations sur le programme de rachat d'actions en cours ou à venir figurent au paragraphe 7.2.1.3 du présent document.
- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société :  
Les modalités de l'ensemble des emprunts obligataires, représentant au global 880 millions d'euros, contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société et, de manière plus marginale, pour les emprunts hypothécaires (5 millions d'euros).
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange : les informations relatives aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus aux dirigeants mandataires sociaux à raison de la cessation ou du changement de fonctions figurent au paragraphe 4.4.2.

## 4.8. Participation aux assemblées générales

La participation aux Assemblées est régie par les articles 22 à 31 des statuts de la Société, disponibles sur le site Internet de la Société, [www.societetou Eiffel.com](http://www.societetou Eiffel.com).

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les actionnaires doivent justifier de l'inscription en compte de leurs titres à leur nom, ou de l'intermédiaire inscrit pour leur compte si les actionnaires résident à l'étranger, au deuxième jour

ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les modalités de participation des actionnaires sont de surcroît précisées dans chaque dossier d'Assemblée Générale publié sur le site Internet de la Société, [www.societetou Eiffel.com](http://www.societetou Eiffel.com).

## 4.9. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

### 4.9.1. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

#### 4.9.1.1. Lien familial existant entre ces personnes

Néant.

#### 4.9.1.2. Condamnations pour fraude, faillites, mise sous séquestre, liquidation ou sanctions publiques des dirigeants au cours des cinq dernières années

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 4.9.1.3. Prêt ou garantie consenti aux membres du Conseil d'administration

Néant.

#### 4.9.1.4. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en 2021

Aucune somme n'est provisionnée ou constatée par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages à des mandataires sociaux au 31 décembre 2021.

#### 4.9.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un ou plusieurs administrateurs auraient été sélectionnés.

#### 4.9.1.6. Participations directes détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2021 (en nom propre)

Zordan Christel	0 action
Meyer Bruno	11 008 actions
AG Real Estate	890 969 actions <sup>(1)</sup>
Bernasconi Patrick	10 actions
de Cazenove Bibiane	16 actions
La Mutuelle Générale	939 924 actions
Chanut Jacques	10 actions
MM Puccini	1 837 147 actions <sup>(2)</sup>
Ridoret Didier	10 actions
SMABTP	5 277 627 actions
SMA SA	86 201 actions
SMAVie BTP	3 272 474 actions
Sonnier Christine	10 actions
Suravenir	1 145 089 actions
Imperio	43 099 actions
Wiedmer Brouder Marie	257 actions
<b>TOTAL</b>	<b>13 503 851 ACTIONS</b>

(1) En ce compris les 890 957 actions détenues au 31 décembre 2021 par AG Finance, qui appartient au même groupe qu'AG Real Estate.

(2) En ce compris les 281 162 actions détenues au 31 décembre 2021 par Malakoff Humanis Prévoyance, qui appartient au même groupe que MM Puccini.

#### 4.9.1.7. Restrictions imposées aux dirigeants concernant la cession de leurs titres

Le Conseil d'administration a prévu, en application des dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce, que les dirigeants sont tenus de conserver au nominatif la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent, à l'exception de l'obligation de conservation décrite ci-avant.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'instruments de couverture sur les options reçues par les dirigeants.

#### 4.9.2. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations avec des sociétés apparentées concernent les relations entre la Société et ses filiales. Les conventions réglementées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont

relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Les autres conventions sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.